

Verbatim du Conseil d'Administration du 27 avril 2016

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN),
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI (présent jusqu'à 17h),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BDIAN (procuration à Philippe SALVADORI),
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON (procuration à Sébastien CHEVALIER),
Madame Juliette OLIVIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Maud ANDRE,
Madame Anaïs BUY,
Monsieur Kevin GARNIER,
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE (suppléé par Laura SELLIER),
Monsieur Robin TAINURIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Elisabeth BEAU (présente jusqu'à 16h05),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Océane CHARRET-GODARD (procuration à Louis de MESNARD),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Cédric CLERC),
Monsieur Bruno HEIN (présent jusqu'à 17h05),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU),
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances et au budget,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 04 mars et 17 mars 2016	8
III) Questions financières	9
1. Budget rectificatif n°1	9
2. Tarifs, subventions et dons	31
3. Sorties d'inventaire	32
IV) Questions statutaires	32
1. Modification des statuts de l'ESPE.....	33
2. Modification des statuts du site universitaire de Mâcon.....	34
3. Modification des statuts de l'IUVV.....	36
4. Avis sur la désignation de deux directeurs de composantes pour siéger au sein de la commission des moyens du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA).....	37
5. Avis sur la nomination du directeur du Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU).....	38
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 08 avril 2016	38
1. Équipements pédagogiques 2016 : processus, méthode, calendrier	39
2. Projets internationaux.....	41
3. Convention de partenariat entre l'Université de Bourgogne et « la P'tite Fac »	43
4. Compte rendu des travaux de la commission FSDIE du 26 janvier 2016	45
5. Calendrier universitaire 2015-2016 : ajustements pour les formations de l'ESPE	52
VI) Élection de deux représentants du Conseil d'Administration pour participer au jury « prix en enseignement »	53
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 04 avril 2016.....	56
Programme transversal PARI Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)	56
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	57
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	57
2. Compte rendu des conventions hors subvention	57
IX) Questions diverses.....	58

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 27 AVRIL 2016)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Merci. Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à ce conseil d'administration qui va être marqué, je pense, cet après-midi par le budget rectificatif n° 1 et par un certain nombre d'informations d'actualité financière. Vous verrez, ou vous avez vu, que les autres points sont davantage des points de fonctionnement quotidien de l'université, mais qui ont moins de substance politique.

Alors, en introduction, quelques éléments d'information.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Un point sur la COMUE comme d'habitude pour vous dire que depuis notre dernière séance du conseil d'administration ont eu lieu les élections au conseil d'administration et au conseil académique de la COMUE qui avaient lieu les 22 et 23 mars.

Les résultats ont été rendus publics le 25 mars. Vous savez que les listes qui étaient portées par Nicolas Chaillet qui est professeur à l'Université de Franche-Comté ont emporté ces élections et, de fait, Nicolas Chaillet a été élu à la présidence de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté ce lundi 25 avril.

Deux candidatures, en fait, étaient en présence puisqu'Annie Vinter n'avait pas maintenu sa candidature, compte tenu des résultats des élections aux centraux, Nicolas Chaillet et Marc Neveu.

Marc Neveu a obtenu 5 voix et Nicolas Chaillet a obtenu 20 voix sur 41 suffrages, je crois, qui se sont exprimés.

Donc la COMUE est maintenant pratiquement en marche. Il lui reste à mettre en place son conseil académique et elle sera définitivement opérationnelle.

Je voudrais me joindre, cet après-midi, rapidement à la voix qu'ont exprimée tous les deux, lundi, Marc Neveu et Nicolas Chaillet. Tous les deux ont remercié Annie Vinter pour le travail qu'elle a fait, à la fois pour la structuration d'Université Bourgogne Franche-Comté puisqu'un gros travail de construction a été réalisé pendant l'année qui s'est écoulée, et puis également la féliciter et la remercier au nom de toute la communauté pour le succès qui a été obtenu dans le cadre de l'initiative d'excellence I-SITE dans laquelle elle a joué un rôle tout à fait important.

Voilà pour la COMUE, donc, qui arrive pratiquement à sa maturité.

Un point rapide à propos de l'évaluation, par le HCERES, de notre université qui a eu lieu entre le 5 et le 7 avril dernier.

Bien entendu, je n'ai pas encore... nous n'avons pas encore reçu de retour du HCERES sur cette évaluation de l'établissement. Ce que je peux dire, c'est que tout s'est parfaitement déroulé.

Je voudrais, puisqu'Emmanuel est là, remercier Emmanuel qui a été le remarquable chef d'orchestre depuis plusieurs mois de la préparation de cette évaluation par le HCERES et puis remercier également toutes celles et ceux, et je sais que dans cette pièce un certain nombre de personnes ont été invitées à s'exprimer devant la délégation HCERES et ont participé. Remercier toutes celles et ceux qui ont participé et qui ont, voilà, amené leurs points de vue, la richesse et la diversité de leurs points de vue.

J'ai reçu un courrier de la présidente de la délégation qui me remerciait et qui me chargeait de remercier la communauté de l'université de Bourgogne pour l'excellent climat dans lequel s'était déroulé cet audit.

Vous savez qu'en même temps que l'évaluation par le HCERES de l'uB, se déroulaient celles d'un certain nombre d'établissements partenaires. Et donc pendant ces trois journées du 5 au 7 avril, j'ai également participé en tant que Président de l'uB à l'évaluation HCERES d'AgroSup, à celle de l'ENSMM à Besançon. Quelques jours auparavant avaient eu lieu l'évaluation HCERES du CHU, celle également du centre Georges-François Leclerc à laquelle j'étais présent. Et globalement, l'ensemble de ces visites se sont, je crois, bien déroulées et ont montré qu'il y avait, je pense, une bonne solidarité de site, une bonne connivence de site, une vraie stratégie de site entre l'ensemble des établissements de Bourgogne Franche-Comté.

Et puis dans 15 jours a lieu l'évaluation HCERES de l'Université de Franche-Comté qui a été un petit peu décalée dans le temps puisque les élections à la présidence de l'UFC étaient un petit peu décalées et donc, bien sûr, je serai présent à l'Université de Franche-Comté pour apporter mon regard sur la construction interrégionale.

Donc je pense que nous recevrons dans les semaines qui viennent probablement un premier jet de l'évaluation par le HCERES de notre université.

Un point rapide sur une situation qui nous a beaucoup préoccupés au cours des semaines précédentes qui est l'occupation de l'amphithéâtre Mathiez dans le bâtiment Droit-Lettres.

Vous savez donc que le 8 mars, à l'occasion d'un retour de manifestation, l'amphi Mathiez a été occupé et qu'au fil des semaines, cette occupation était devenue une occupation qui n'était plus, en réalité, une occupation étudiante, mais qui était une occupation qui n'avait finalement plus grand-chose à voir avec la loi Travail.

On était, vous l'avez bien compris, dans un contexte national qui était extrêmement tendu, où certaines universités se sont vues le siège d'affrontements dont certains ont été violents. Il y a eu dans certaines universités des blocages plus ou moins complets des établissements et, je pense... Je vous avais fait un point à l'occasion du dernier conseil d'administration pour vous dire que nous avions souhaité nous, trouver le meilleur équilibre possible entre la prévention et la répression, qui avait consisté à isoler, en fait, l'amphi Mathiez du reste du bâtiment principal de façon à protéger les activités universitaires qui avaient lieu dans ce bâtiment, protéger les enseignements notamment et puis protéger également la sécurité des personnes et limiter les dégradations.

De fait, l'attitude qui a été la nôtre a, jusqu'ici, plutôt fait la preuve de son efficacité. On a fermé le bâtiment par demi-journée ou par journée complète les jours de manifestation. On a délocalisé des cours sur certaines journées. On a réussi à délocaliser jusqu'à 200 cours, ce qui permettait de fermer le bâtiment les jours de manifestation.

Avec le soutien des équipes locales dans les bâtiments, avec des vigiles, on a pu maintenir la sécurité. Bien sûr, tout ceci s'est déroulé dans un lien, je dirais, confiant et pratiquement quotidien entre les équipes de l'université, les équipes de la Préfecture et les équipes de la Direction départementale de la sécurité publique.

J'avais également posé une main courante au début des événements de façon à bien matérialiser mon opposition à cette occupation totalement illégale, ce qui m'avait également amené à ne pas établir de contact et à ne jamais dialoguer avec les occupants.

Pour autant, au bout de quelques semaines, la situation devait évoluer et nous avons décidé, en concertation avec les services de la Préfecture et de la DDSP, à mettre fin à l'occupation des locaux le 11 avril, donc au tout début des vacances de Pâques. Le 11 avril et, en fait, au moment où devait se mettre en place cette évacuation, les locaux avaient déjà été évacués par les occupants.

Donc 11 avril, arrêt de l'occupation. Donc c'était un lundi. Dès le lundi après-midi, nous avons fait procéder à un constat par huissier de l'ensemble des dégradations qui avaient été réalisées.

Nous avons découvert de façon préoccupante que les occupants avaient notamment déboulonné un certain nombre de marches d'escalier sur l'escalier d'accès à la terrasse du troisième étage de l'extension Droit-Lettres et qu'ils avaient, en même temps, supprimé les garde-fous de la montée d'escalier.

Donc c'était un acte qui était un acte absolument malveillant et qui mettait gravement en jeu la sécurité des personnes puisque l'avant-dernière marche et l'avant-avant-dernière marche étaient déboulonnées, mais étaient restées en place et le garde-fou avait été déboulonné en regard. Et quand un collègue des services techniques a essayé d'accéder à la terrasse, bien sûr, la marche a cédé sous ses pieds. Il aurait très bien pu tomber de haut.

Je vous dis cela parce que vous voyez que la situation aurait pu... Enfin, on est dans un domaine qui me semble être celui de l'irresponsabilité. De fait, nous avons à nouveau porté plainte à la fois pour dégradation des matériaux et puis, bien sûr, pour la mise en danger des personnes qui pouvait en résulter.

Et puis dès le début des vacances de Pâques, j'ai également signé une lettre de réquisition à Mme la Préfète pour donner aux forces de l'ordre la possibilité d'intervenir à tout moment sur le campus jusqu'à la fin du mois d'avril. Et compte tenu de la période dans laquelle nous rentrons, avec à nouveau une grande manifestation nationale qui est prévue demain, compte tenu des manifestations possibles et prévisibles le 1^{er} mai, compte tenu également des examens qui vont s'approcher et qui ont même débuté, j'ai signé une lettre de réquisition pour les forces de l'ordre qui vaudra pour l'ensemble du mois de mai et qui permettra aux forces de police d'intervenir sur le campus à tout moment si la nécessité s'en fait sentir.

Et puis nous poursuivons, pour l'instant, le dispositif de sécurité que nous avons mis en place, avec des vigiles dans le bâtiment Droit-Lettres, des vigiles à la Maison de l'Université puisque la Maison de l'Université a été également envahie sur une queue de manifestation, et puis des vigiles dans la BU Droit-Lettres qui était toute proche et qui est ouverte largement et que je tiens absolument à protéger.

Voilà où en est la situation.

Pour l'instant, le bilan est que, fort heureusement, personne n'a été blessé dans cette succession d'événements. Les dégâts sont importants, mais comme j'avais déposé plainte au début, ils seront entièrement pris en charge par les assurances et je crois que l'essentiel, d'ailleurs, des travaux de remise à niveau ont déjà été effectués.

Donc espérons maintenant que sur ces quelques semaines, le mouvement de protestation va s'essouffler et qu'on va pouvoir entrer à nouveau dans un mode de fonctionnement normal.

On fera le bilan à la fin, on verra aussi ce que l'ensemble de cette crise aura coûté à l'établissement en vigiles et en surveillance. C'est considérable. C'est important pour nous, à Dijon. C'est important dans toutes les universités françaises.

Je lisais un texte de la CPU, il y a quelques jours, qui disait que le coût moyen pour les universités de l'ensemble des besoins en personnel de surveillance depuis le mois de novembre pourrait se monter à près de 500 000 euros par établissement en année pleine. Donc vous voyez que c'est quelque chose qui est tout à fait considérable. Mais que, malheureusement, nous ne pouvons pas ne pas assumer.

Je voudrais terminer sur ce chapitre-là de mes informations générales en remerciant à nouveau, vraiment très sincèrement, à la fois tous les collègues qui ont été impliqués, tout particulièrement les collègues qui s'occupent de la maintenance et du fonctionnement du bâtiment Droit-Lettres, qui ont fait preuve, je dois dire, d'un sang-froid et d'un sens des responsabilités absolument remarquables, les enseignants, tous ceux des autres composantes qui ont accepté au pied levé que l'on relocalise les cours.

Je le disais, certains jours, cela a été 200 cours qu'il a fallu, comme cela, au pied levé, relocaliser dans d'autres bâtiments. Fort heureusement, on a pu le faire parce qu'à ce moment de l'année, beaucoup d'étudiants sont en stage et donc on a des salles qui étaient libres.

Et puis on a aussi des étudiants qui ont accepté une situation dont je sais qu'ils la désapprouvaient.

Mais vous voyez que pour l'instant, finalement, on a pu fonctionner avec un minimum de dommages.

Espérons que les semaines qui viennent vont voir, encore une fois, l'essoufflement de ce mouvement.

Rapidement, un point d'information sur I-SITE parce que je ne crois pas avoir eu l'occasion de le faire en conseil d'administration.

Nous avons été informés d'un pré-versement dans le cadre d'I-SITE à hauteur de 5 millions d'euros pour engager le projet I-SITE dès ce milieu d'année 2016.

5 millions d'euros, je vous donne une idée de ce que cela représente. Vous savez qu'en fait, I-SITE est une dotation en capital et que le capital est placé et donne lieu à des intérêts. La demande qui est la nôtre dans le cadre d'I-SITE en capital était de 420 millions d'euros, générant 10,5 millions d'euros en fonctionnement consommables.

Autrement dit, nous donner 5 millions d'euros maintenant, c'est nous donner à peu près la moitié de ce que nous avons demandé en termes de possibilité de consommation.

On a également été informé que la notification définitive de ce que serait notre dotation dans le cadre d'I-SITE, la nôtre et celle de l'ensemble des sites, ne serait connue que dans un an, au printemps ou à l'été 2017.

La raison de ceci est que l'État a décidé de laisser se dérouler la seconde vague d'I-SITE et d'attendre dans un an et de voir quels seront les sites universitaires qui seront sélectionnés autour de la seconde vague et, seulement à ce moment-là, de prendre les décisions sur l'allocation de ressources.

C'est quelque chose qui n'est pas raisonnable, bien sûr, mais on n'a pas d'autre choix que de l'accepter. C'est quelque chose de très déraisonnable parce qu'au bout du compte, ça veut dire que les sites universitaires qui n'ont pas été sélectionnés en première vague sont pratiquement remis à concurrence et à égalité avec les sites universitaires qui ont fait la preuve de la qualité de leur dossier en première vague et on peut très bien imaginer que dans un an, des sites universitaires qui n'ont pas été sélectionnés en première vague, alors que nous l'étions, recevraient plus d'argent que le site universitaire Bourgogne Franche-Comté.

Donc vous voyez qu'il y a ici, quelque chose qui est extrêmement choquant. Qui est d'autant plus choquant que tout ceci va se produire dans les quelques mois précédents ou suivants l'élection présidentielle de mai 2017 et une période qui sera propre à un certain nombre de négociations que nous ne maîtriserons pas bien. Mais la situation est celle-là.

Il nous a également été dit que ce 5 millions d'euros consommables qui correspondent donc, en gros, à 200 millions de capital, donc à peu près à la moitié de ce que nous avons demandé, était le socle de ce que nous aurions, c'est-à-dire que nous n'aurions pas moins, mais il ne nous a pas été dit que nous aurions plus. Donc il est possible que nous ne soyons *in fine* dotés sur I-SITE qu'à hauteur de la moitié de ce que nous avons demandé.

Alors, il vaut mieux être doté de la moitié que de rien du tout, mais il y a quand même dans cette façon de procéder quelque chose qui est profondément choquant.

Voilà sur les grandes informations que je voulais vous donner.

Et puis rapidement, quelques informations plus ponctuelles pour vous dire que le 8 avril a eu lieu l'élection du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire. C'est Jean-Jacques Boutaud qui a été élu et c'est Jean-Jacques qui viendra donc tout à l'heure nous présenter les travaux de la dernière CFVU du 8 avril.

Et puis vous dire qu'à mon cabinet, Étienne Perlot, qui est chef de cabinet depuis le début du mandat, quittera l'université dans quelques semaines. Il arrive au terme de son contrat. Donc il sera remplacé par Cyril Gaumet qui a un long parcours à la direction de cabinet dans des collectivités et qui va occuper pendant quelques semaines les fonctions de chef de cabinet adjoint avant de prendre les fonctions de chef de cabinet au départ d'Étienne.

Et puis Sylvain Comparot reprendra, comme je l'avais indiqué le jour de mon élection, la direction de mon cabinet probablement au cours de la première quinzaine du mois de mai.

Voilà les éléments d'information que je voulais vous donner avant d'ouvrir ce conseil formellement et pour lesquelles on peut prendre (on est dans les temps) quelques minutes si vous avez des questions.

Oui, Geoffrey.

M. Ricard.- Juste avant d'entrer dans le vif du sujet, j'avais deux ou trois petites questions par rapport à l'occupation de l'amphi Mathiez.

Tout d'abord, vous avez dit que la sécurité était assurée justement lors de cette occupation. Pourtant, vous avez souligné que des marches d'escalier avaient été déboulonnées, etc. et, pourtant, la terrasse était accessible à tous les étudiants. Donc à tout moment, il aurait pu y avoir un très grave accident comme pour la personne qui a posé le pied sur la marche.

Donc à l'UNI, nous sommes satisfaits qu'il y ait eu l'intervention des forces de l'ordre. Par contre, nous aurions aimé que cela se fasse plus rapidement.

Ma deuxième remarque, c'est sur le financement des coûts engendrés. Comment cela va impacter le budget ? Est-ce que ça va impacter la formation ou les moyens qui auraient pu être affectés notamment à la professionnalisation des études ou à l'insertion professionnelle ?

Le Président.- Alors, pour ce qui concerne la question du coût, comme je vous l'ai dit, le fait qu'une plainte ait été déposée au tout début permet de faire prendre en charge l'ensemble des coûts par l'assurance, donc il n'y aura pas de surcoût pour l'établissement, fort heureusement. Malheureusement, restera à notre charge la charge des vigiles. Mais l'ensemble des coûts de remise à niveau des locaux, puisqu'il y a eu des dégradations importantes des locaux, sera pris en charge par les assurances.

Pour l'autre point que vous soulevez, on a déjà eu l'occasion d'en parler. On ne pouvait raisonnablement pas faire procéder à une évacuation des locaux en pleine période de crise où la situation était véritablement critique au niveau national et où toute étincelle était susceptible de vraiment déclencher des affrontements importants.

Par ailleurs, et on l'a vu sur d'autres universités, quand on évacuait par la force un bâtiment en pleine période aiguë de la crise, les occupants revenaient le lendemain.

C'est facile de faire... On aurait pu faire évacuer par la force, mais on sait très bien que les occupants seraient revenus peu de temps après, en force, et que, là, il pouvait y avoir mise en danger des locaux, mise en danger des personnes.

Et vous savez, je vous l'ai déjà expliqué, qu'il y a 17 issues sur le bâtiment Droit-Lettres et que, bien sûr, on ne peut pas sécuriser 24 heures sur 24 17 issues soit avec les forces de l'ordre soit avec des vigiles et que faire ceci, c'était possible, mais cela obligeait à condamner le bâtiment et donc, de fait, les activités universitaires de formation et de recherche en auraient payé le prix.

Donc au bout du compte, la méthode qui a été la nôtre a été une méthode d'équilibre qui semble avoir été raisonnable et on fera le bilan définitif après cette période du 1^{er} mai et après les manifestations qui s'annoncent, et j'espère qu'on va arriver à garder l'équilibre. Il y a encore une grande manifestation prévue demain, une manifestation le 1^{er} mai, et j'espère qu'ensuite, tout va être terminé.

M. Ricard.- Si je peux compléter...

Le Président.- Oui.

M. Thomas.- Je voudrais... C'est dans la suite si votre question est différente.

Simplement, je voudrais témoigner en tant que, non pas membre du

conseil d'administration, mais doyen de l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Oui, cela a été une affaire, on va dire, d'équilibre, je crois, et l'équilibre a été bon. C'est-à-dire qu'on a évité les affrontements physiques parce que je sais qu'un certain nombre d'étudiants étaient parfaitement mécontents de cette situation et l'affrontement physique aurait pu aboutir à des conséquences absolument dramatiques. On a évité ces conséquences dramatiques.

Alors, quand je dis « on », la gouvernance de l'université.

Par ailleurs, l'objectif premier, c'était la continuité du service public et cette continuité a eu lieu.

Alors, évidemment, il y a eu un travail absolument remarquable de la part du planning et je citerai Renaud Aubert...

Le Président.- (*Hors micro*) Oui, tout à fait.

M. Thomas.- ...et toute son équipe, bien sûr, pour délocaliser les cours qui étaient empêchés par la fermeture du bâtiment Droit-Lettres juste le temps qu'il fallait, je suis tout à fait en phase avec ce qui vient d'être dit. Et finalement, la perturbation du service public a été absolument minimale.

Au demeurant, il y a quelque chose qui est absolument scandaleux, c'est le saccage des locaux occupés, le vol de vidéoprojecteurs... Bref, autant de voies de fait qui ont été commises par ces, la plupart du temps, pseudo-étudiants et qui étaient effectivement venus pour saccager.

Le Président.- (*Hors micro*) Tout à fait.

M. Ricard.- Là-dessus, nous sommes d'accord. Je voulais juste souligner que l'ampleur et le nombre de manifestants par rapport aux autres villes étaient bien moindres et cela n'aurait pas engendré les conséquences que l'on a pu voir sur Paris. C'étaient quelques dizaines ici, ce n'est pas les centaines qu'on a pu voir sur Paris notamment.

Le Président.- Oui, mais sur les fins de manifestation, le 8 mars, ils étaient quand même 400. Ce n'est pas rien. Et le jour de la grande manifestation qui était un jeudi et pour lequel je n'ai plus la date en tête, mais on a fermé le bâtiment toute la journée, plusieurs centaines de personnes sont revenues. Et ça, c'est suffisant pour mettre en danger, à la fois l'organisation... Ils seraient entrés dans le bâtiment Droit-Lettres principal, alors il y avait danger. Donc au bout du compte, on a réussi à éviter ces dérapages.

Mais vous savez, je croise un peu les doigts, il faut être modeste devant ces situations parce qu'il peut se passer des choses encore dans les semaines qui viennent et j'espère simplement qu'on arrivera à maintenir cet équilibre.

Tania.

Mme Carnet.- Oui, moi, je voulais simplement souligner qu'il y a eu des possibilités de maintenir ce service public grâce aussi à l'effort de tous les personnels. Je tiens à le dire parce que le service de Renaud Aubert a extrêmement très bien travaillé, mais toutes les autres composantes aussi ont reçu les étudiants. Donc je tiens quand même à souligner l'effort qui a été fait de la part... pour les personnels administratifs.

Le Président.- Tout à fait. Renaud Aubert, Patrick Vaillant, l'équipe d'Étienne Siccardi... Enfin, tout le monde. Et c'est vrai que c'est dans des moments de crise comme ça, difficiles, qu'on voit qu'on est une véritable communauté qui est soudée parce qu'il y a eu un véritable sens de la communauté, un véritable sens du collectif qui a été tout à fait remarquable pendant une période qui était longue et des événements qui étaient difficiles à vivre. Tout à fait, vous avez raison Tania.

Très bien. D'autres questions sur les points que j'ai abordés en introduction ?

Pas de remarque, donc on va pouvoir entrer dans l'ordre du jour par l'approbation des verbatim des conseils des 4 et 17 mars.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 4 mars et 17 mars 2016

M. de Mesnard.- Tout d'abord, le verbatim du 4 mars 2016 que vous avez dû recevoir. Il n'a pas posé du tout de problème à la relecture.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ?

Donc je pense qu'on va pouvoir passer à l'adoption de ce verbatim.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

32 voix pour (unanimité)

Ensuite, on avait le verbatim du 17 mars 2016 qui n'a pas posé de problème non plus, à une toute petite exception que je vous projette maintenant.

M. Pascal Jobard, notre Agent comptable, a été indiqué parmi les invités. Or, il aurait dû être indiqué parmi les personnes présentes à titre consultatif.

Donc nous déplacerons le nom de M. Pascal Jobard, Agent comptable, et nous le remonterons d'un cran parmi les personnes présentes à titre consultatif.

C'est la seule modification que nous vous proposons. Donc ce n'est pas dans le verbatim lui-même, mais dans le préambule au verbatim.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce verbatim à part ce point purement technique ?

Donc on peut passer à l'adoption.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup. Donc le verbatim est adopté.

32 voix pour (unanimité)

Je te repasse la parole, Alain.

Le Président.- Merci et je vais m'empresse de la repasser à Dominique Delmas qui va nous présenter des éléments financiers avec le budget rectificatif n° 1 qui appelle une délibération et puis un certain nombre d'éléments plus politiques que nous souhaitons vous présenter dès aujourd'hui, dans la continuité de

ce qui avait été exposé au mois de mars à l'occasion du compte financier, et donc pour lesquels on pourra avoir un débat de fond.

Dominique, à toi la parole.

III) Questions financières

1. Budget rectificatif n°1

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Chers amis, chers collègues, avant d'aborder ce premier budget rectificatif de l'année 2016, grande nouveauté pour nous tous puisqu'il s'agira, en fait, de voter ce BR1, vous le voyez ici sur le diaporama, sous la nouvelle procédure en mode GBCP et ce sont donc les documents qui vous ont été adressés sous le format GBCP sous contrôle, ici, du Rectorat, sur lesquels vous aurez, en fait, à vous prononcer.

Juste pour mémoire, ici, sur cette première diapositive, le rappel réglementaire, à savoir que selon le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, l'exercice 2016 constitue la première année d'application de ce mode GBCP.

En d'autres termes, pour les établissements qui ne disposeront pas d'un système d'information GBCP au 1^{er} janvier 2016 conforme à la nouvelle réglementation, vous le voyez ici, les budgets 2016 seront présentés et votés par les conseils d'administration, conformément à la nouvelle maquette budgétaire, incluant à la fois une prévision budgétaire en autorisations d'engagement (ce sont les AE), en encaissements (ce sont les crédits de paiement ou CP) et décaissements, et une présentation en droits constatés.

Pour ce qui relève de l'exécution budgétaire, des adaptations transitoires seront autorisées afin que l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 puisse être mise en œuvre de manière allégée dans le respect des autorisations budgétaires votées en AE et en CP sans modification du système d'information et sans changement majeur des processus de recettes et de dépenses.

Alors, peut-être avant d'aller un peu plus loin dans cette présentation, juste prendre une minute pour vous illustrer à travers un exemple ce que sont justement ces autorisations d'engagement et ces crédits de paiement ou CP.

Tout d'abord, l'autorisation d'engagement correspond à la limite supérieure des engagements pouvant être pris par l'établissement au cours d'un exercice budgétaire, c'est-à-dire au cours de l'année civile. Le fait générateur de la consommation de ces autorisations d'engagement est un engagement sur un montant ferme et déterminé vis-à-vis d'un tiers, y compris sur la part qui sera décaissée sur les exercices futurs.

Alors que les crédits de paiement ou CP correspondent, en fait, à la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice, et le fait générateur de la consommation de ces crédits de paiement est le moment où l'agent comptable paie une dépense.

Alors, je vous ai mis, ici, trois cas d'exemple.

Par exemple, si vous avez une commande de 100 envoyée et payée dans l'année 1, l'autorisation d'engagement est égale aux crédits de paiement. Si, en revanche, vous avez un marché notifié en année 1 sur un montant ferme, par exemple de 110, l'autorisation d'engagement sera alors de 110 et pourra être payée pour moitié en année 1 et pour moitié en année 2 avec des crédits de paiement de 55 en année 1 et de 55 en année 2.

Dernier cas, dans le cadre d'un marché à bons de commande notifié en année 1 avec un montant, vous le voyez, minimum de 200 qui va constituer notre autorisation d'engagement, nous pourrions avoir un paiement échelonné pour 100 de prestations en année 1, 100 de prestations en année 2 et 50 de prestations supplémentaires en année 3.

Donc, de fait, la consommation de l'autorisation budgétaire, d'autorisations d'engagement de l'année 1, est bien un engagement, en fait, ferme pris vis-à-vis de tiers dont les échéances, c'est-à-dire les paiements, peuvent être soit annuelles ou pluriannuelles. Et donc les autorisations, ici, budgétaires de crédits de paiement de chaque année correspondront aux prévisions de décaissements pour honorer ces autorisations d'engagement prises lors de l'année 1.

Ce qui peut être important à noter ici, c'est qu'une fois le montant minimum du marché atteint, c'est-à-dire l'engagement ferme générateur de l'autorisation d'engagement à la notification, les commandes de prestations supplémentaires donnent lieu alors à une consommation supplémentaire d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement correspondants lors du paiement.

Donc il me semblait important de repréciser un petit peu ces choses-là puisque, vous allez le voir, dans les tableaux qui vous sont fournis en mode GBCP, on va fonctionner en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Avant d'aborder le détail de l'ensemble de ces tableaux qui vous ont été transmis et qui doivent faire l'objet d'un vote ce jour, je souhaiterais, si vous le permettez, Monsieur le Président, de manière à être là encore un peu plus didactique car il faut reconnaître que même si ce mode GBCP est une avancée en termes de pluriannualité, il n'en demeure pas moins relativement complexe. Je souhaiterais donc pouvoir présenter ce BR1, en premier lieu, en droits constatés et qui ne fera pas l'objet d'un vote. Mais cette première présentation va, en fait, me permettre de vous présenter l'ensemble des grandes masses au conseil d'administration en fonctionnement et en investissement et qui, finalement, complétera relativement bien la présentation qui suivra en mode GBCP et qui, elle seule, sera soumise à votre vote.

Voyons tout d'abord l'équilibre général de ce BR1 2016 en commençant par les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau de la section de fonctionnement.

Vous voyez que les charges de fonctionnement, ici, s'élèvent à 6 192 486 euros et les charges de masse salariale, quant à elles, sont à hauteur de 1 537 695 euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent à plus de 7,360 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement.

Vous pouvez ainsi constater que le niveau de recettes qui prend en compte une diminution des financements extérieurs ne permet pas, à ce stade budgétaire, de couvrir les dépenses de fonctionnement, ce qui nous fait apparaître un déficit, vous le voyez ici dans l'encadré jaune, de première section de 369 956 euros, lorsque vous réalisez cette différence entre recettes et dépenses, pour arriver ici à l'équilibre de première section qui est de 7 730 181 euros.

Ce déficit de première section de 369 956 euros va donc venir alimenter l'insuffisance d'autofinancement en dépenses de fonctionnement, mais qui ne sera pas, en fait, de 369 956 euros, mais exactement de 372 426 euros. Différence qui résulte, en fait, du déficit de première section, nous l'avons vu (369 956 euros), auquel nous devons soustraire la dotation aux amortissements et provisions de 1 459 396 euros et ajouter donc la neutralisation des amortissements et provisions

de 1 461 866 euros, ce qui nous fait bien une insuffisance d'autofinancement de 372 426 euros.

Habituellement, à cette insuffisance d'autofinancement viennent s'ajouter des dépenses relatives aux équipements et travaux, ce qui n'est pas le cas ici pour ce BR1 où, en fait, un décalage dans le temps fait que nous avons à soustraire, cette fois-ci, 407 150 euros. Nous verrons dans les diapos qui suivent un petit peu le détail de cela.

En ce qui concerne les recettes. Les recettes, quant à elles, sont uniquement représentées par les subventions puisqu'il n'y a pas de capacité d'autofinancement. Ici, on a une insuffisance d'autofinancement. Donc subventions pour un montant de 38 873 euros.

De fait, nous allons observer une augmentation du fonds de roulement net global lorsque vous effectuez, ici, la différence entre notre insuffisance d'autofinancement, la restitution de ces 407 150 euros additionnés du montant des subventions de 38 873 euros, soit, vous le voyez, dans l'encadré jaune un différentiel de 73 597 euros, pour arriver au final à un équilibre de seconde section de 38 873 euros.

Au final, nos deux sections s'équilibrent donc à hauteur de 7 769 054 euros.

Le poids de chacune de ces sections, vous le voyez ici, représente 0,50 % pour la section d'investissement et 99,50 % pour la section de fonctionnement. Le fait important est que nous avons une incapacité d'autofinancement qui s'élève à 372 426 euros.

Quand on regarde un petit peu plus le détail des recettes, notamment, de fonctionnement qui s'élèvent à 7 730 181 euros, soit une hausse, vous le voyez dans l'encadré jaune, de 3,74 % par rapport au BR1 de l'année dernière, celle-ci concerne différents chapitres. Je vous laisse les regarder.

En ce qui concerne, maintenant, les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent bien évidemment à 7 730 181 euros et, quant à elles, vous le voyez dans l'encadré jaune, elles enregistrent une évolution positive de 3,94 % par rapport au BR1 2015. Ces dépenses de fonctionnement *stricto sensu* s'élèvent à 6 192 486 euros, tandis que les dépenses de masse salariale s'élèvent à 1 537 695 euros. Je vous laisse regarder là encore le montant des différentes inscriptions.

En ce qui concerne le plafond global d'emplois, on le reprendra en détail dans la présentation en mode GBCP, il vous sera proposé de tenir compte de la notification ministérielle qui a été reçue le 17 décembre 2015, qui porte la création de 6 emplois pour l'établissement, faisant ainsi passer le plafond 1, donc qui correspond à notre socle de masse salariale déléguée, à 2 554 ETP et le plafond 2, donc à 380 ETP, soit un plafond global d'emplois de 2 934.

Ensuite viennent les recettes d'investissement à hauteur de 38 873 euros. Ces inscriptions concernent différents chapitres dont je vous laisse prendre, là encore, connaissance.

Enfin, viennent les dépenses d'investissement pour lesquelles il est à noter uniquement l'insuffisance d'autofinancement à hauteur de 372 426 euros, les dépenses en termes de travaux qui proviennent du fait... Alors, si vous regardez un petit peu plus là, en bas, dans les inscriptions notamment non réalisées, vous voyez ici quelque chose de négatif sur les constructions de -790 000 euros. Et lorsque vous soustrayez par rapport aux dépenses réelles, dont vous voyez les différents chapitres, vous obtenez ce fameux chiffre de 407 150 euros.

En conclusion, le budget 2016 s'équilibre globalement à 262 358 345,20 euros et, malheureusement, il met une nouvelle fois en exergue les tensions qui pèsent sur la section de fonctionnement et la difficulté récurrente de notre établissement à équilibrer ce compte de résultat prévisionnel.

Ces difficultés, comme cela vous est mis sur le diaporama, sont confirmées par l'évolution de la capacité d'autofinancement qui est en baisse et ce montant total des opérations financées via le fonds de roulement (9,3 millions d'euros) est inférieur au prélèvement proposé en BR1 de l'année dernière qui était d'un peu plus de 14,3 millions d'euros. Donc ça, c'est néanmoins un fait important à noter qui est positif.

Voilà pour cette présentation qui va venir simplement compléter la présentation en mode GBCP qui, elle seule, est donc soumise au vote et à discussion par le conseil d'administration.

Comme je vous l'ai indiqué, l'établissement dispose aujourd'hui de la notification ministérielle qui a été reçue le 17 décembre dernier, qui porte sur la création de 6 emplois, 4 emplois « Fioraso » correspondant au rééquilibrage des dotations et 2 emplois au titre des contrats de site.

Des réajustements ont également été opérés sur les contrats doctoraux ainsi que les personnels de santé.

Donc ils représentent, on l'a dit, un plafond total de 2 934, soit 2 554 au titre du plafond 1 et 380 au titre du plafond 2.

Donc voici tout d'abord le premier tableau conforme au décret GBCP qui doit faire l'objet d'un premier vote par le CA et que vous allez retrouver dans le tableau 1 qui vous est fourni dans le premier document.

Je voudrais tout d'abord m'excuser auprès de l'ensemble des membres du conseil d'administration par rapport à la présentation qui doit vous être faite en mode GBCP tout simplement parce que les tableaux qui vont vous être projetés sont totalement illisibles du fait que le copier-coller de l'application vers Powerpoint est impossible à réaliser. Donc je vais essayer à chaque fois d'extraire les éléments, mais je suis obligé de vous le présenter comme cela puisque, voilà, c'est la règle. Donc excusez-nous au départ pour cela, mais à chaque fois, je vais vous indiquer sur le document comment vous allez pouvoir le retrouver.

Brièvement, vous avez deux grandes catégories d'emplois, les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, et le personnel BIATSS. Pour chacune de ces catégories, le tableau vous indique à la fois la nature des emplois, à savoir titulaires, CDI et CDD, et lorsqu'on regarde ici l'encadré en rouge, le sous-total pour la première catégorie, nous avons un total de 1 573,50 au BI 2016 pour un total au BR1 de 1 569,5 et qui résulte, en fait, d'une diminution d'un emploi sous le plafond d'État au BR1 et une diminution de trois emplois financés hors subvention de charge pour service public au BR1.

En ce qui concerne les BIATSS, il y a une augmentation de neuf emplois sous le plafond d'État et de trois emplois sous le plafond 2, ce qui nous conduit, vous le voyez, à un total de 1 364,50 pour ce BR1 au lieu de 1 352,50 au budget initial 2016.

Lorsque vous réalisez la somme des deux, nous arrivons, vous le voyez, pour ce BR1, à 2 934 ETPT au lieu de 2 926 ETPT au budget initial 2016.

Il vous est donc demandé, dans un premier temps, de vous prononcer sur ce plafond global d'emplois 2016.

On vote à chaque tableau, en fait.

Le Président.- D'accord, c'était le sens de mon interrogation, Dominique. Peut-être le temps d'une ou deux questions si vous en avez sur cette question du plafond d'emplois. Pas de remarque particulière ?

Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Si, puisqu'on a chez les BIATSS neuf emplois supplémentaires. On peut savoir où ils vont être affectés ? Quels sont les supports auxquels ils sont destinés ? S'ils nous ont été donnés, c'est bien qu'il y a eu une demande de création. J'ai bien compris qu'il y en avait déjà dans le cadre « Fioraso » et d'autres sur la politique de site, mais globalement... voilà. Parce que c'est quand même une question qui n'a été vue dans aucune des instances précédentes. Donc j'aimerais bien savoir, au moins sur la partie BIATSS, à quoi vont correspondre ces emplois.

Le Président.- Moi, je peux vous répondre rapidement sur les quatre emplois « Fioraso », et puis les deux emplois « politique de site », les autres je ne sais pas à quoi ils correspondent.

Sur les deux emplois « politique de site », ce sont, de fait, en fait, financièrement des emplois « Fioraso ». Et vous savez que les emplois « Fioraso », en fait, au fur et à mesure des années, il y a un décalage du curseur qui se fait entre le soutien des établissements et le soutien des sites et donc on voit apparaître, cette année, des emplois qui sont dans le cadre de la politique de site.

Ce sont des emplois COMUE. Cela fait partie des fameux 36 ou 38 emplois COMUE qui nous étaient ventilés pour 2015, 2016 et 2017.

Donc en 2015, on avait positionné l'ensemble de ces emplois COMUE sur le siège social de la COMUE. Donc il y en avait eu 11, je crois, qui avaient été positionnés au siège social de la COMUE. Pour cette année, il avait été convenu, c'est ce qu'on avait négocié il y a deux ans, que la moitié, je crois, des emplois seraient au siège social de la COMUE et que les autres seraient dans les établissements. Donc les 2 emplois « établissements » font partie de ce contingent-là. Ils font partie des 38, en fait, COMUE. Et donc ceux-là, on les a déjà étudiés au mois de décembre. Ils ont été présentés au comité technique et au CA de décembre. Il s'agit de deux emplois qui vont à l'uB pour soutenir l'uB dans son interaction avec la COMUE.

Vous vous souvenez qu'un de ces emplois est destiné à renforcer le pôle Finances sur toute la question du financement de la formation continue et l'autre emploi est un emploi technique sur le numérique pour renforcer le PSIUN. Et le rationnel, c'est qu'il y aura, bien entendu, sur le numérique, des interactions fortes entre les établissements. Donc ça, c'est quelque chose dont on a déjà débattu.

Les quatre emplois « Fioraso » au titre de l'établissement, on ne les a jamais vus en conseil d'administration parce qu'on a dû être informé du fait qu'on nous donnait ces quatre emplois après le conseil d'administration du mois de décembre. Donc de fait, c'est la première fois que vous en entendez parler.

Ces quatre emplois, donc, on les met dans le plafond d'emplois. On va donc toucher la masse salariale correspondant à ces quatre emplois, mais pour l'instant, je ne propose pas de recrutement sur ces quatre emplois. Et la raison, et je pense qu'on va le voir avec Dominique dans quelques minutes, tient à l'équilibre financier global de l'établissement qu'on a commencé à vous présenter au moment du compte financier qui a été voté au mois de mars, qui est ce pincement du résultat de l'exercice que l'on voit, et je pense qu'il est raisonnable d'attendre avant de recruter sur ces quatre emplois. Donc pour l'instant, on ne propose pas de recrutement.

Donc ça fait quatre et deux, six. Vous voyez. Il y en avait neuf, c'est cela ? Les trois autres, je ne sais pas ce que c'est. Les trois autres emplois.

M. Rollin.- Quand même, là, vous venez de confirmer par vos propos sur les quatre emplois « Fioraso » ce que l'on a dit dans les précédentes campagnes emplois BIATSS, que les postes gelés correspondaient à une manière de dégager des marges de manœuvre financières. Parce que là, vous venez de nous dire qu'on va toucher la masse salariale correspondant à ces emplois, mais qu'on gardera cette masse salariale pour faire autre chose que des emplois. C'est quand même choquant parce qu'on a besoin de ces emplois dans le cadre de l'exercice de nos fonctions. Si on a la masse salariale qui correspond à ça, je ne vois pas pourquoi on doit bloquer cet argent pour autre chose. Finalement, vous venez de confirmer ce que l'on dit depuis maintenant plusieurs années successives, le gel des emplois ne correspond pas à des perspectives d'évolution des postes, mais véritablement à une stratégie financière. Vous venez de nous le dire textuellement.

Le Président.- Nous n'avons jamais, jusqu'ici, gelé des postes, mais effectivement, cette année, et sur ces quatre postes, on peut utiliser le mot « gel », effectivement. Et ceci est justifié par la situation économique globale qu'on vous a présentée en mars et qu'on va vous ré-expliciter. Qui s'explique très bien par cette sorte d'effet ciseau entre des charges qui augmentent considérablement et des dépenses de plus en plus importantes qu'on doit assumer.

À cet égard, il faut que nous prenions des décisions responsables. Je pense que nous ne sommes pas en situation de recruter malheureusement sur ces quatre emplois. Ce qui ne veut pas dire que nous ne le ferons pas un jour. Ces quatre emplois viennent dans notre plafond d'emplois. Nous avons la masse salariale. Le moment venu, on pourra recruter, mais ce moment n'est malheureusement pas venu.

Tania.

Mme Carnet.- Donc vous nous confirmez que c'est encore une fois les BIATSS qui sont les sacrifiés.

Le Président.- Pas forcément. Les emplois...

Mme Carnet.- Je le considère comme cela.

Le Président.- Mais pas du tout ! Tania, pas du tout, puisque les emplois « Fioraso », ce n'est pas forcément des emplois BIATSS. Vous vous souvenez bien que sur les emplois « Fioraso » des années passées, il y a eu des recrutements BIATSS, il y a eu des recrutements d'enseignants. Donc ce n'est pas nécessairement des emplois BIATSS.

Mme Carnet.- Oui, d'accord.

Le Président.- Par ailleurs, les deux emplois au titre de la politique de site qu'on fait sont des emplois BIATSS, l'emploi sur les finances de la formation continue et l'emploi sur le numérique. Ceux-là, on les recrute.

D'autres questions à ce stade sur le plafond d'emplois ?

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, on va peut-être...

M. Delmas.- Il n'y aura pas de vote.

Le Président.- Très bien.

(Rires)

M. Delmas.- On fera un vote global à la fin. Finalement, on a la possibilité. C'est beaucoup plus simple comme ça, mais on peut s'arrêter à chaque tableau pour pouvoir justement en discuter. Ce sera certainement mieux.

Le Président.- D'accord. Très bien.

M. Delmas.- OK. Donc on passe au... Pardon. Allez-y, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Est-ce qu'on peut faire un... Enfin, c'est-à-dire que, moi je le dis, si on fait un vote global, d'entrée je voterai contre ce budget pour une raison très simple : je n'accepte pas que de l'argent qui est donné pour de la masse salariale, ce qu'on dénonce depuis la création de la LRU, que par la fongibilité asymétrique, on puisse prendre sur la masse salariale pour payer du fonctionnement. Et c'est ce qu'on est en train de faire. On est en train de mettre le doigt dans l'engrenage au niveau de l'université. Parce que là, c'est quatre postes, mais l'année prochaine, ce sera peut-être trois supplémentaires, cinq, dix, quinze et on se retrouvera... dans cinq ans, on se retrouvera comme certaines universités qui ont bloqué 40 postes, 45 postes. Je prends Bordeaux, c'est 45 postes, il me semble. Est-ce que c'est cela qu'on accepte ? Donc si on part là-dessus en faisant un vote bloqué, total, moi je vous le dis, je voterai complètement contre ce budget, quoi qu'il y ait dans ce budget.

M. Delmas.- Donc deuxième chapitre. Deuxième chapitre abordé dans votre document. Ce sont les autorisations budgétaires. Donc c'est le tableau 2 qui vous est mis en illustration ici sur cette diapositive et qui synthétise, en fait, le montant limitatif des autorisations d'engagement, donc les AE, et des crédits de paiement, les CP, pour chaque enveloppe, à savoir tout d'abord :

- l'enveloppe de personnel, c'est la première ligne,
- l'enveloppe fonctionnement et interventions, c'est la seconde ligne,
- l'enveloppe investissement, c'est la dernière ligne.

La dernière case correspond, quant à elle, comme cela vous est indiqué, à des enveloppes à destination de contrats de recherche pour du personnel, du fonctionnement ou de l'investissement sur autorisation du contrôleur budgétaire.

Je vous ai remis ici ce qui est essentiel. Il est tout d'abord à noter une évolution des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes entre le budget initial et le budget rectificatif n° 1, qui peut s'expliquer par les éléments qui vous sont indiqués, à savoir :

- l'intégration des reports de l'exercice 2015 et l'inscription des nouvelles écritures au titre du BR1 - donc ce sont les nouvelles recettes, les ajustements de recettes, les ouvertures de crédits inhérents aux inscriptions 2015 des produits constatés d'avance ;
- les reports ainsi que les virements qui ont été intégrés aux crédits de paiement ouverts au budget initial 2016 - ces reports consistent à reporter justement la partie non consommée des dépenses afférentes à des opérations pluriannuelles,

de recherche ou non, dont les flux des dépenses n'ont pas dû être entièrement dénoués au 31 décembre 2015. La partie des crédits non utilisée est ainsi reportée sur l'exercice 2016 et intégrée aux crédits de paiement ouverts au budget initial.

Donc le BR1, tout d'abord, porte les crédits de paiement à hauteur, ici, vous le voyez, de 237 533 314 euros contre 221 524 266 euros au budget initial.

Maintenant, si on regarde plus en détail ce tableau.

En ce qui concerne tout d'abord les dépenses avec, en premier lieu, les dépenses de personnel, les crédits de paiement s'élèvent à 188 565 665 euros contre, vous le voyez ici, 185 930 367 euros au budget initial, soit une augmentation, vous le voyez, de 2 635 298 euros.

Cette différence est due aux reports de dépenses de personnel en lien avec certaines opérations de recherche et à l'intégration des opérations du BR1.

Pour cette enveloppe, les autorisations d'engagement sont identiques, en fait, aux crédits de paiement.

Alors maintenant, concernant l'enveloppe « fonctionnement et interventions ». Les crédits de paiement sont de 39 046 028 euros contre, vous le voyez, 31 390 726 euros au budget initial, ce qui représente une augmentation de plus de 7 655 302 euros. Là encore, de la même manière que précédemment, la différence s'explique par l'intégration des reports de l'exercice 2015, notamment par le report là encore des opérations de recherche, des programmes pluriannuels d'investissement qui sont non dénoués au 31 décembre 2015.

C'est également lié à l'inscription des crédits ouverts au titre du BR1, notamment les fameux produits constatés d'avance.

Enfin, l'enveloppe « investissement » où les crédits de paiement, là vous le voyez, sont portés pour ce BR1 à hauteur de 15 785 257 euros contre 4 203 173 euros au budget initial, ce qui représente donc une augmentation de plus de 11 582 084 euros. Là encore, même chose, la différence provient des dépenses d'investissement liées aux reports de l'exercice 2015 et à l'intégration des opérations du BR1.

Donc nous avons vu les dépenses, on va voir maintenant le côté recettes qui, au total, se montent, vous le voyez, pour ce BR1 2016, à 234 010 626 euros. Elles sont, en fait, en augmentation de plus de 13 165 801 euros par rapport au budget initial qui portait, lui, une inscription initiale de 220 844 825 euros.

En conséquence, lorsque vous regardez ici le solde budgétaire en bas de ce tableau, qui correspond donc, en fait, à la différence entre les dépenses et les recettes inscrites, celui-ci fait apparaître un déficit budgétaire de 9 386 323 euros au total et un excédent budgétaire au titre du budget rectificatif n° 1, vous le voyez, de 73 597 euros. Souvenez-vous, c'est ce qu'on avait calculé dans la seconde section d'investissement quand je vous l'ai présentée en droits constatés.

On peut s'arrêter cinq minutes sans voter.

Le Président.- Très bien. On s'arrête donc cinq minutes sans voter et on peut prendre quelques questions.

Sébastien.

M. Chevalier.- Alors, moi, j'ai besoin d'explications. Je ne comprends pas de tels écarts entre le budget initial et le BR1, notamment les 11 millions en investissement. Vous pouvez nous donner quelques explications supplémentaires, s'il vous plaît ?

M. Delmas.- Donc ça va être essentiellement les PPI qui sont reportés sur l'année. Qui n'ont pas eu lieu en fin d'année et qui sont reportés sur l'exercice 2016.

Vous voulez peut-être ajouter quelque chose, Magali, peut-être pour compléter ?

Mme Khatri.- Comme vous l'avez dit, il s'agit essentiellement de reports de travaux d'investissement qui sont liés soit à des contrats de recherche soit à des programmes pluriannuels d'investissement dont les travaux n'ont pas pu être réalisés avant la fin de l'exercice 2015 et qui sont donc reportés sur l'exercice 2016.

M. Delmas.- Et les contrats de recherche, c'est vraiment les contrats de recherche pluriannuels, qui fait que cela se reporte sur l'année suivante.

M. Chevalier.- Ce qui me troublait, c'est que le budget initial, il a été fait à l'automne. Donc on l'a...

M. Delmas.- Non, il a été fait à... Oui.

M. Chevalier.- Oui, septembre-octobre. Octobre, on va dire.

M. Delmas.- Oui, il est un peu plus... Oui, il a été présenté après, oui, en septembre mais... Oui, on va dire septembre.

M. Chevalier.- Donc il n'y a pas la possibilité d'anticiper lors de ce budget initial, on sait à peu près ce qu'on va être capable de dépenser de septembre à décembre, sur la fin de l'exercice budgétaire, de façon à éviter ces écarts qui sont colossaux. Si on somme les écarts en personnel, en fonctionnement, intervention et en investissement, c'est, comme vous l'avez dit, plusieurs millions d'euros, ce qui rend le budget initial non sincère quelque part. Je ne sais pas si le terme est bien employé.

(Rires)

Mme Khatri.- En fait, c'est quelque chose qu'on retrouvait tous les ans. C'est-à-dire que tous les ans, on retrouvait jusqu'à maintenant des écarts entre la programmation initiale et des reports qui devaient se faire sur le budget de l'exercice N-1. Cela est lié au fait que très souvent, sur des contrats de recherche, on n'a pas les données suffisamment tôt, en tout cas dès la constitution, dès la préparation du budget initial de l'année N+1 pour connaître l'état d'avancement des travaux pluriannuels, en l'occurrence au 31 décembre de l'année de budget en cours.

M. Delmas.- Alors, vous me corrigerez peut-être, Magali, mais théoriquement, cela va se linéariser avec le mode GBCP puisqu'on sera en mode pluriannuel et donc, théoriquement, ça doit lisser ça. Ça doit être quelque chose qui doit permettre aux chercheurs justement d'avoir cette meilleure programmation. Donc théoriquement, on devrait avoir une diminution de cette augmentation justement, comme vous le dites, au niveau prévisionnel.

Mme Khatri.- Exactement. En mode GBCP, on ne parlera plus de report, mais on aura une reprogrammation des crédits des autorisations d'engagement qui n'auront pas été utilisés. Voilà.

Le Président.- Merci. D'autres questions ? Pas d'autre remarque.
On continue alors, Dominique.

M. Delmas.- Donc troisième chapitre, le tableau des dépenses par destination, c'est-à-dire, en fait, par finalité, et on verra donc le tableau des recettes par origine, c'est-à-dire par sources de financement.

Donc, tout d'abord, le tableau des dépenses. Le tableau des dépenses qui ressemble à cela sur votre document et qui est très important puisqu'il permet, en fait, le pilotage des moyens de l'établissement et leur optimisation, mais également de quantifier les moyens qui sont affectés à une finalité donnée, et puis le tableau des recettes que voici ici, qui, lui, permet, comme je vous l'ai dit, d'identifier les différentes sources de financement.

Ces deux tableaux, en fait, n'intègrent pas les reports, mais uniquement les niveaux de crédits de paiement qui sont ouverts au titre de ce budget rectificatif n° 1. Et simplement, ces deux tableaux sont uniquement soumis, ici, pour votre information et donc ne font pas l'objet d'un vote.

En ce qui concerne le tableau 4 donc. Le tableau 4, lui, concerne l'équilibre financier et nous permet, en fait, de retracer les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire, pour rappel ici, qui était de 9 386 323 euros.

Ce solde budgétaire, ici entouré en rouge sur la diapo, il est couvert de la façon suivante. Si on regarde maintenant le côté droit du tableau dénommé ici « Financements couverture des besoins », on va avoir donc 325 000 euros provenant des opérations pour compte de tiers, essentiellement donc TVA, et 9 061 323 euros provenant d'un prélèvement sur la trésorerie.

Le tableau de l'équilibre budgétaire qui s'élève, ici, globalement, vous le voyez, à 10 135 323 euros fait, par conséquent, apparaître une variation négative de la trésorerie égale, ici donc, je ne l'ai pas entouré en rouge mais il est juste au-dessus, à 9 061 323 euros.

Voilà ce premier tableau sur l'équilibre financier.

Le Président.- Est-ce que vous avez des questions sur ce tableau ? Non, bon. On continue, Dominique.

M. Delmas.- Donc le cinquième chapitre, uniquement, là encore, pour information de l'organe délibérant, à savoir le tableau des opérations pour le compte de tiers. Plus précisément donc, ce tableau retrace, en fait, les opérations financières et comptables réalisées au profit d'un tiers sans que l'établissement ne bénéficie de marge de manœuvre sur ces opérations.

Vous pouvez ainsi constater (pour une fois c'est suffisamment grossi à l'écran, donc vous pouvez lire directement sur la diapositive) qu'il s'agit donc :

- des bourses Erasmus pour un montant de 414 000 euros,
 - des bourses d'aide à la mobilité internationale, là, ici siglées AMI, pour un montant de 335 000 euros, ainsi que
 - des reversements, donc, de TVA pour un montant de 325 000 euros,
- soit un montant total de prévisions de décaissements de 749 000 euros et de prévisions d'encaissements de 1 074 000 euros.

Donc là aussi, c'était uniquement soumis pour information. Vous avez peut-être des commentaires... Non.

Ensuite, le tableau de situation patrimoniale. Alors, lui reprend les données figurant sur le document qui vous est adressé et qui est intitulé « Budget par nature » et qui récapitule le budget, donc, en droits constatés.

Tout d'abord, on va avoir donc le compte de résultat prévisionnel, ici, donc qui présente un montant total de recettes côté produits de 245 469 274 euros et un montant total de dépenses, vous le voyez côté gauche, donc côté charges, de 246 573 088 euros et donc, du coup, lorsqu'on fait la différence, on observe un déficit prévisionnel de 1 103 814 euros.

Après intégration des écritures relatives à la dotation aux amortissements et provisions et à la reprise, donc, des quotes-parts de subventions et de provisions, la capacité d'autofinancement, ici, prévisionnelle s'élève, vous pouvez le voir là sur le tableau en bas, à 893 924 euros, en sachant qu'elle était de 1 998 561 euros au budget initial 2016.

Lorsqu'on analyse, après, l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, il s'avère ici que le total en termes de dépenses s'élève à 15 785 257 euros alors que, malheureusement, les recettes ne sont que de 6 398 934 euros. D'où la nécessité, cette fois-ci, vous le voyez, d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement net global égal à la différence, donc c'est-à-dire à 9 386 323 euros.

Donc, là encore, voilà un tableau qui sera demandé aussi pour le vote.

Le Président.- Est-ce que vous avez des questions à ce stade de la présentation ? Non, pas de remarque.

M. Delmas.- Donc vous voyez, on retrouve bien les données que l'on a vues précédemment. C'est une autre gymnastique.

Septième chapitre, à savoir donc le plan de trésorerie qui vous est présenté, là encore, juste pour information.

Les données, ici, qu'il me semble important de vous communiquer sont tout d'abord le niveau final de trésorerie, ici en bas à droite, qui s'élève à 20 455 016 euros contre, vous pouvez le voir ici dans le cercle rouge en haut à gauche, 29 516 000 euros en début d'exercice 2016. Donc on observe une variation négative de trésorerie de 9 061 323 euros qui résulte, là encore, d'opérations liées aux reports 2015 et aux inscriptions aux crédits de ce BR1.

Là aussi, c'est un document uniquement pour information.

Avant-dernier chapitre qui concerne donc les opérations liées aux recettes fléchées, mais vous pouvez constater qu'il n'y a rien d'inscrit sur le tableau. En fait, ce tableau n'a pu être complété dans la mesure où la réflexion sur les recettes fléchées de l'établissement n'a pas encore été menée.

Donc passons maintenant au chapitre qui n'est pas des moindres, qui est le chapitre dédié aux opérations pluriannuelles.

Donc vous avez toute une série de tableaux qui permettent, en fait, d'apprécier la soutenabilité des opérations pluriannuelles sur leur durée. Donc voilà, il y en a toute une série. Je ne vais pas vous les... Je vous en fais grâce.

Simplement, la chose qui est à retenir ici sur ces tableaux, c'est que le montant total donc des opérations pluriannuelles s'élève à 41 551 488 euros.

Il est également soumis donc uniquement pour information.

Et puis dernier... Pardon ?

Mme Khatri.- Le montant que vous avez donné, c'est le montant des opérations pour la recherche.

M. Delmas.- Oui, pour la recherche... Oui, pardon. Oui, j'ai passé... Je ne l'ai pas dit. Oui, effectivement. Vous faites bien de le dire.

Et puis donc dernier chapitre qui concerne le tableau qui retrace les moyens des unités mixtes de recherche et qui doit faire état donc de l'exécution budgétaire. Là encore, malheureusement, ce tableau n'a pu être complété, faute de données disponibles, compte tenu tout simplement du calendrier de modification des EPST aux UMR.

Alors, je terminerai cette présentation du BR1 en mode GBCP en vous indiquant tout d'abord que cette mise en place de la GBCP fait évoluer la doctrine relative à la soutenabilité budgétaire puisque l'appréciation de la soutenabilité doit désormais intégrer ce que l'on pourrait appeler « le haut du bilan », c'est-à-dire la capacité à créer de la richesse à moyen terme, et puis ce que l'on pourrait appeler « le bas du bilan », c'est-à-dire la capacité à financer à court terme, et cette soutenabilité doit s'étendre même à la pluriannualité en intégrant le reste à payer des opérations pluriannuelles, fléchées ou non.

On constate également que la principale source de financement de l'établissement reste les financements publics, en particulier ceux en provenance de l'État.

Alors, ce qu'il faut retenir ici, c'est qu'à l'issue du BR1, le budget de notre établissement s'élèvera à 262 358 345 euros contre 261 752 449 euros en 2015 au même stade budgétaire.

Et puis également que depuis le début de l'exercice budgétaire, les prélèvements cumulés sur le fonds de roulement prévisionnel de l'exercice 2016 s'élèvent à 9 386 323,05 euros, ce qui ramène le niveau de fonds de roulement prévisionnel à 21 706 091,95 euros. Simplement, pour mémoire, celui-ci s'élevait après le vote du BR1 en 2015 à 25 987 102 euros. Donc on est légèrement en dessous.

En ce qui concerne maintenant notre capacité d'autofinancement, celle-ci initialement donc de 1 998 561 euros au budget initial 2016, vous le voyez, diminue à hauteur de 893 924... 923,59 euros après ce BR1. Le socle, lui, final de la trésorerie s'élève, quant à lui, à 20 455 016 euros.

Alors, ce tableau n° 10 n'est pas soumis, là encore, au vote, mais... voilà. Il n'est pas soumis au vote.

(Rires)

M. Delmas.- C'était juste uniquement à titre informatif.

Le Président.- Donc on a terminé, là, sur la présentation du BR1, mais avant d'aller peut-être plus loin dans les éléments un peu plus politiques qu'on souhaitait présenter, on doit maintenant délibérer.

C'est bien compliqué tout ça, on est bien d'accord. Moi, je voudrais déjà remercier Magali et son équipe parce que...

M. Delmas.- *(Hors micro)* Elle a fait un travail formidable.

Le Président.- ...franchement, on change de monde de passer d'une présentation de budget en droits constatés à la GBCP.

Je voudrais dire aussi qu'elle n'a pas les outils informatiques pour le faire puisque les outils informatiques qui sont adaptés à la GBCP... On est dans une situation totalement paradoxale où on est obligé de travailler en GBCP dès cette année, mais on n'aura SIFAC adapté à la GBCP pas avant le mois de juin, c'est ça ?

Mme Khatri.- (*Hors micro*) Septembre.

Le Président.- Septembre. Donc en fait, tout le travail qui est fait est fait. C'est obligatoire et c'est fait sans le support informatique et, vous le voyez, avec des concepts mêmes, en fait, qui sont des concepts... Ce n'est pas les changements des tableaux, c'est que la façon de réfléchir, les concepts sont des concepts totalement différents.

M. Delmas.- Tous ces calculs sont faits à la main. Ils sont faits manuellement. Donc c'est des milliers et des milliers de lignes qui sont faites comme cela. Donc cela été un travail absolument considérable par le pôle Finances.

Le Président.- Oui, tout à fait. Donc un grand merci à Magali et à toute l'équipe.

Et puis, si, je peux peut-être dire une chose. Enfin, extraire de tout ça un truc politique peut-être, Dominique, qui est important, et ça va introduire ce qu'on va dire après, c'est qu'au bout du compte, vous voyez qu'à ce stade de l'année, la capacité d'autofinancement prévisionnelle, elle baisse. Elle était initialement de près de 2 millions, vous voyez, elle baisse d'environ 900 000 euros. Et le fait que la capacité d'autofinancement prévisionnelle baisse à ce stade de l'année, c'est évidemment un bon révélateur de la très grande tension financière à laquelle est soumise notre université. Mais encore une fois, ce n'est pas étonnant, on va le voir dans quelques minutes, entre l'augmentation des charges qui pèsent sur nous, l'augmentation des flux étudiants, on sait très bien que l'état de tension qui s'exerce sur les budgets universitaires est important et cela se traduit ici par la réduction de notre capacité d'autofinancement prévisionnelle.

M. Delmas.- Alors, juste peut-être un mot avant le vote. Vous avez vu donc qu'il y a un prélèvement sur le fonds de roulement. Comme à chaque budget rectificatif, nous avons eu une réunion pré-CA avec le Rectorat avec lequel nous dialoguons en permanence et M. le Président a reçu aujourd'hui ou hier une lettre de M. le Recteur qui nous autorise justement à prélever ces 9 millions et quelques sur le fonds de roulement, compte tenu de notre situation financière qui reste tendue, mais qui demeure saine grâce justement au maintien de notre capacité d'autofinancement qui est solide et ce fonds de roulement qui nous permet également de supporter tout cela. Donc c'est quelque chose de très global. Ce n'est pas parce qu'on prélève sur le fonds de roulement et que l'on observe un déficit momentané au cours du BR1, que le BR2 et le BR3 ne rattrapent pas derrière, grâce à l'activité de notre établissement, et heureusement. C'est très important d'avoir cela à l'esprit.

Le Président.- Tout à fait. Et pour être totalement transparent, le Recteur m'a téléphoné ce matin puisqu'il savait qu'on avait notre conseil d'administration cet après-midi. Donc en gros, il m'a dit deux choses que je vous synthétise. C'est qu'en gros, « premièrement, je voudrais partager avec vous l'inquiétude qu'on peut avoir sur la tension financière qui s'exerce sur le budget de l'établissement ». Mais ça, on

l'a bien vu au mois de mars et on va y revenir dans quelques minutes. Il faut qu'on prenne un certain nombre de mesures rapides et puis d'autres plus structurelles de façon à garantir la pérennité de notre équilibre financier.

Donc il a voulu partager avec moi cette inquiétude et, en même temps, il m'a dit ce que vient de dire Dominique. « Néanmoins, structurellement, les fondamentaux sont bons et donc je vous autorise à opérer ce prélèvement sur le fonds de roulement. »

Je vous dis cela parce que, de fait, vous savez que depuis quelques années, quand je qualifie la situation financière de l'établissement, je n'ai pas trouvé d'autres mots et je dis toujours les mêmes mots : la situation est saine et elle est fragile. Et ces deux mêmes mots restent valides. Les fondamentaux restent sains, mais l'extrême tension qui est très largement exogène, en fait, nous met dans une situation de fragilité.

Donc tout ceci, vous voyez, se déroule dans une situation de dialogue et de partage d'informations tout à fait transparents et respectueux entre le Rectorat, la DRFIP et nous.

Ceci étant, s'il y a d'autres questions, on peut les prendre et s'il n'y a pas d'autres questions, je vais vous lire la délibération puisque formellement,... Je vais la lire, Dominique, je l'ai sous les yeux.

M. Delmas. - Oui.

Le Président. - Il y a un cadre très formel qu'il faut qu'on respecte. Donc je vais vous lire la délibération et on va voter sur cette délibération qui synthétise, en fait, l'ensemble des éléments que Dominique vient de vous présenter.

Donc la délibération est la suivante.

« Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 554 équivalents temps plein plafond 1 et 380 équivalents temps plein plafond 2 (ça c'est ce qu'on a vu il y a quelques minutes) ;
- autorisations d'engagement totales pour un montant de 244 905 184 euros après le BR1, qui se décompose de la façon suivante :
 - 188 565 665 euros en personnel ;
 - 35 619 772 euros en fonctionnement ; et
 - 20 719 747 euros en investissement ;
- crédits de paiement pour un montant de 243 396 949 euros après le BR1, se décomposant en :
 - 188 565 665 euros en personnel,
 - 39 046 028 euros en fonctionnement,
 - 15 785 257 euros en investissement,
 - 9 386 323 euros de solde budgétaire déficitaire.

À l'article 2, le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 9 061 323 euros de variation de trésorerie (variation négative) ;
- 1 103 814 euros de résultat patrimonial (résultat déficitaire) ;
- 893 923 euros de capacité d'autofinancement (donc c'est ce qu'on a vu) ;
- 9 386 323 euros de variation de fonds de roulement (diminution du fonds de roulement).

Et article 3, le conseil d'administration approuve les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement) et le tableau des opérations pluriannuelles. »

Tout ceci résume, en fait, l'ensemble des éléments et les chiffres sont les chiffres qui vous ont été présentés par Dominique.

Je sou mets à votre approbation ce BR1 en mode GBCP.

Qui s'oppose ? Six oppositions.

Qui s'abstient ? Cinq abstentions.

Je vous remercie.

21 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions

Et puis on va peut-être prendre un moment maintenant pour prolonger la discussion qu'on avait engagée au mois de mars et qui va engager aussi une discussion qu'on aura au conseil d'administration de début juillet sur le BR2.

À toi la parole, Dominique.

M. Delmas.- Juste reprendre en l'espace de cinq minutes le compte financier que je vous ai présenté au dernier CA où vous pouvez voir donc ce résultat d'exercice en fonction du temps. Celui-ci décroît régulièrement. On a une diminution en gros de 1,5 million par an.

Le petit, ici, « histo » bleu correspond, en fait, à l'exercice déficitaire qui est dû, entre guillemets, au prélèvement des 1 033 000 euros qui n'était pas un prélèvement mais qui était une diminution équivalente de notre dotation. Lorsque l'on corrige ici ce prélèvement, donc l'on ressort ici avec un excédent positif de 666 000 euros.

Alors, ce résultat d'exercice, en fait, était le fruit de trois résultats. Essentiellement donc, le résultat d'exploitation qui mesure la richesse de notre établissement. Vous voyez que celui-ci, lorsqu'il est également corrigé du prélèvement des 1 033 000, on sort avec un résultat d'exploitation donc de 409 000 euros. Donc celui-ci aussi, vous le voyez, ce qui est important, c'est qu'il décroît ici graduellement en fonction du temps. Je ne vais pas revenir sur... Oui, et puis il est impacté bien évidemment par la masse salariale qui pèse le plus fortement sur ce résultat d'exploitation.

Je ne vais pas revenir sur le résultat financier ni sur les résultats exceptionnels. Ici, on a une baisse importante, pour ceux qui n'étaient pas là au dernier CA, qui est simplement due, en fait, à un jeu d'écritures entre le résultat d'exploitation et le résultat financier.

Simplement, ce qu'il faut retenir ici, c'est vraiment cette courbe qui décroît, de même, en fonction du temps et qui résulte tout simplement de la diminution des crédits qui résultent de notre activité.

Donc ce qu'il est important ici de voir, c'est ce dont je vous avais parlé la dernière fois. J'avais tenté de vous alerter sur le fait que ce possible effet ciseau dès 2016, à savoir que cette droite des recettes devienne inférieure à la courbe des dépenses qui conduirait notre établissement dans un déficit.

Alors, on parlait du budget initial tout à l'heure, 2016, de sa construction. Lorsqu'il a été construit en septembre, bien évidemment on a essayé d'anticiper à la fois l'évolution normale du flux d'étudiants mais également l'augmentation de notre

activité, etc., de manière à ce que l'on fasse un budget le plus sincère et le plus honnête possible.

Néanmoins, l'État, comme souvent malheureusement, modifie les règles du jeu en cours de partie, et que se passe-t-il ? On s'aperçoit que le GVT ne sera pas compensé entièrement. L'augmentation du point d'indice, donc qui est quelque chose de très bien pour nous, fonctionnaires, simplement va s'effectuer donc au mois de juillet, en deux fois. Donc en juillet, on va avoir 0,6 % puis ensuite, au 1^{er} janvier 2017, 0,6 %. Vous voyez que ne serait-ce que l'augmentation de 0,6 % au mois de juillet, va entraîner un surcoût de 560 000 euros non compensé par l'État.

Et puis l'augmentation importante du nombre d'étudiants. Ça, on n'y peut rien. C'est l'évolution démographique.

Tout ceci va conduire à un surcoût de 2 millions d'euros sur le budget 2016 qui n'a bien évidemment pas été budgété puisque c'était des choses qui étaient imprévisibles.

Alors, si on est très très positif. Si on est très positif et que l'on dit que notre résultat d'exercice en sortie 2016 serait, mettons, de 500 000 euros, il nous reste à trouver pour clore ce budget 1,5 million d'euros de manière à ne pas entrer en déficit.

C'est un enjeu majeur. Je vous le dis parce que... Il faut vous rappeler, parce que les règles, là aussi, ont changé depuis deux ans, que ce n'est plus au bout de deux ans de déficit que le Rectorat prend la main mais, sous le contrôle ici de M. Marlot, c'est au bout d'un an de situation déficitaire que le Rectorat prend la main sur notre budget.

Juste à titre d'exemple, dans quelques universités, cela été le cas et, par exemple, il y a eu un gel de campagne d'emplois pendant un an puisque c'est la masse salariale, de toute façon, qui pèse le plus sur le fonctionnement.

Avec M. le Président et toute l'équipe, un certain nombre de mesures ont été proposées de manière, en tout cas, à essayer de ne pas sortir déficitaire à l'issue de cet exercice 2016.

Néanmoins, une bonne nouvelle, entre guillemets, c'est la récupération du FEDER 2015 qui n'avait pas été donc apporté sur le budget 2015 et donc ça fait une recette, entre guillemets, de 300 000 euros qui vient s'ajouter au budget 2016. Néanmoins, vous voyez, on en est loin quand même de trouver, du coup, le 1,2 million d'euros.

Donc pour cela, il est proposé :

- une diminution de 5 % de l'ensemble des dotations 2016 de fonctionnement des composantes sur les quatre derniers mois de l'exercice 2016 ;
 - une diminution qui va être beaucoup plus impactante, qui va être une diminution de 4 % de l'ensemble des dotations de fonctionnement des services centraux, des services généraux et des services communs, non plus sur quatre mois mais en année pleine ;
 - une diminution, équivalente également, des crédits qui sont dédiés à la recherche, qui va être équivalente à celle opérée pour les composantes ;
 - et puis bien évidemment, sur le recrutement ou le renouvellement de...
- Oui, merci... De contractuels BIATSS.

Donc ces mesures pour essayer de pouvoir pallier à ces imprévus qui vont nous coûter extrêmement cher. Je vous rappelle, 2 millions d'euros.

Alors, bien évidemment, je vous l'ai dit, en 2017, on va avoir de nouveau 0,6 % d'impact du point d'indice. Donc cette fois-ci, ça va nous faire 1,2 % en année pleine. Donc nous proposons là encore de proroger l'ensemble de ces mesures, cette fois-ci sur 2017, mais en année pleine, donc à la fois pour les dotations de

fonctionnement des composantes, des services centraux généraux et communs, mais également des crédits dédiés à la recherche hors enveloppe récurrente des laboratoires.

Et puis une attention toute particulière va être portée également à la campagne d'emplois, que ce soit la campagne d'emplois enseignants-chercheurs ou la campagne d'emplois BIATSS, mais également le recrutement des ATER. Il faut savoir que l'on a à la fois les ATER sur postes vacants, les ATER socle, et donc une attention toute particulière va être portée notamment sur ces ATER socle.

Je vous l'ai dit, l'augmentation importante du flux d'étudiants. Ça, on est obligé. C'est démographique. Donc personne n'y peut rien. Néanmoins, une attention là encore toute particulière va être portée sur les effectifs à petits flux qui ne seront financés qu'à 80 % de leur maquette si, dans les parcours, les effectifs sont inférieurs à 20 étudiants en L2 et en L3... Pardon, Frédéric.

M. Debeaufort.- Une petite coquille sur ton transparent, c'est 12 en L3 Pro et en master.

M. Delmas.- 12, pardon. D'accord. Donc 20 étudiants en L2 et L3 et inférieur à 12 étudiants en L3 Pro et en master dans les parcours. On s'est inspiré, en fait, pour ceux-ci de la loi des finances qui fixe des seuils beaucoup plus contraignants. Donc là, on n'est qu'à la moitié. Donc on est vraiment bien en dessous. Et les effectifs en inscription initiale et continue de l'année universitaire 2015 et 2016, ce sont eux qui seront pris en compte.

Alors, bien évidemment, ça, ce sont des mesures, entre guillemets, restrictives, de rigueur. Mais à côté de cela, il va falloir aussi penser, et là c'est tout l'enjeu qui va apparaître au cours de ces prochains mois, c'est d'augmenter nos recettes pour essayer de pallier cette diminution. Donc ça va être aussi bien une rationalisation de notre politique d'achat qu'un accroissement de notre activité, on l'a vu notamment. Donc la formation continue marche très bien. En revanche, peut-être que les plateformes de recherche sont un petit peu, voilà, en légère baisse. Il va falloir peut-être avoir un focus plus particulier là-dessus, mais en tout cas, tout le monde est affairé à essayer de trouver des solutions pour avoir plus de recettes, de manière à ne pas impacter trop lourdement le fonctionnement de nos structures.

Le Président.- Merci, Dominique. J'ajoute quelques mots. On vous présente ceci à titre d'information. Le débat et les décisions devront intervenir au conseil d'administration début juillet, donc à l'occasion du BR2, parce que la mécanique budgétaire qui doit permettre de mettre en place ces mesures est complexe et on n'avait pas le temps de l'implémenter pour le BR1.

On a bien sûr... C'est au moment du compte financier du mois de mars que tout ceci s'est révélé. Donc on a travaillé depuis le mois de mars pour mettre en place ce train de mesures pour estimer les mesures d'économie qui étaient nécessaires et on a voulu le faire vite parce que les dialogues d'objectifs et de moyens ont commencé lundi dernier et que, bien sûr, il n'était pas possible de ne pas avertir les directeurs de composante, de service et de laboratoire de cette situation et de ces mesures dès le début des dialogues d'objectifs et de moyens.

Donc, d'une certaine façon, on le présente, mais c'est bien, ça permet de dialoguer, d'expliquer deux mois avant le vote du BR2 parce qu'on voulait pouvoir engager très vite le dialogue avec les principaux décideurs de l'établissement.

Je voudrais vous dire que... Vous avez bien compris qu'on est ici complètement tributaire de causes qui sont très largement exogènes, sur lesquelles on n'a pas prise. Par exemple, la décision de ne plus compenser du tout le GVT a été annoncée au mois de janvier par le ministre. La décision sur le point d'indice a été annoncée au mois de... Je ne sais pas... Février ou mars. Et donc vous voyez qu'on est tributaire de décisions de dernier moment qui sont exogènes, auxquelles on ne peut vraiment véritablement rien faire. Que face à ces décisions exogènes...

Je voudrais vous rappeler quand même des choses importantes parce que forcément la question qu'on se pose, nous, c'est : est-ce que des mauvaises décisions ont été prises ? Et ce n'est pas le cas. Et je voudrais redire que, on l'a vu au moment du compte financier – et Pascal Jobard, quand j'ai analysé avec lui le compte financier, me l'a confirmé – on n'a pas dérapé dans les recrutements puisque, en fait, c'est la masse salariale qui pèse sur le budget d'un établissement. Sur les quatre années précédentes, notre nombre d'emplois consommés n'a pas dérapé. Cela veut dire qu'il n'y a pas eu de décision de nature politique qui conduise à ce dérapage.

Nos comptes ont été certifiés en 2015 sans réserve pour la première fois. Il n'y a donc pas de dysfonctionnement en termes de procédure, mais il y a mécaniquement les conséquences de cet ensemble de décisions qu'on ne peut pas maîtriser.

Je vous dis tout ceci parce qu'on voit bien quand même à travers cette situation qu'on vit, nous, à l'uB, mais que d'autres établissements d'enseignement supérieur vivent, alors à des degrés plus ou moins aigus, que le modèle de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays est arrivé à son terme.

Je suis convaincu que ça fait un certain nombre d'années qu'on sait qu'à un moment donné, on va buter sur quelque chose qui ne sera plus tenable. On va à nouveau prendre cette année un certain nombre de mesures d'urgence.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur Rollin, ça va se traduire par de véritables gels de postes, cette année. Ce sera la première fois.

M. Rollin.- Je vois qu'on ne parle que des BIATSS.

Interventions inaudibles

M. Rollin.- Je vois bien qu'il y a marqué que les BIATSS.

M. Delmas.- Limitation de la campagne d'emplois pour les enseignants-chercheurs.

M. Rollin.- Limitation sur le recrutement, la prolongation ou le renouvellement des contractuels BIATSS. Dans la ligne au-dessus, il n'y a bien que les BIATSS. Les enseignants-chercheurs ne sont pas concernés.

Interventions inaudibles

Le Président.- Quand on dit que les ATER... Les ATER, ce n'est pas des BIATSS, que je sache, et il y aura aussi des réductions sur l'ensemble. Donc il faut qu'on soit tous bien conscient et solidaire de cette situation difficile qu'on voulait vous présenter de façon la plus transparente possible.

M. Delmas.- Peut-être juste rajouter aussi qu'il y a eu un courrier de l'ensemble des présidents de la CPU à Thierry Mandon s'indignant de cette situation qui va conduire tous les établissements, comme tu l'as souligné, dans une situation qui va être inextricable.

Le Président.- De toute façon, l'État va devoir... Je pense que l'État arrive au bout du chemin et va devoir prendre des décisions.

Dernière chose et je vous passe la parole. Vous savez que l'an passé le grand débat, c'était : y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas de prélèvement sur le fonds de roulement pour assurer l'équilibre des établissements ? Donc on a été prélevé.

Le ministre Thierry Mandon a considéré comme indigne cette mesure de prélèvement sur le fonds de roulement. Il a décidé d'y renoncer et c'est bien parce que c'était vraiment punir ceux qui étaient vertueux, contrairement à ce qui était dit l'an passé à la même époque. Donc il est bien d'y avoir renoncé, mais la conséquence immédiate de ça, c'est l'annonce qu'il n'y aura plus de prise en charge du GVT.

De toute façon, il faut bien que l'argent soit pris quelque part. Et quand on regarde, macroscopiquement, au niveau national, les besoins de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national. L'an passé, rappelez-vous, on vous avait dit que c'était 200 millions d'euros. Il y avait eu 100 millions d'euros qui avaient été pris sur le désamiantage de Jussieu et 100 millions d'euros sur le fonds de roulement des établissements. Cette année, mais c'est logique avec le fonds de roulement... le GVT qui augmente, le besoin pour cette année, il est de 450 millions d'euros de besoin de financement.

Donc on voit bien que quel que soit l'angle par lequel on aborde cette situation financière des établissements, on arrive dans une situation qui est intenable puisque partout en France, le nombre d'étudiants augmente, il y a environ 30... La prospective d'augmentation du nombre des étudiants pour l'ensemble du pays est d'environ 30 000 étudiants supplémentaires par an jusqu'en 2024. Donc il est évident que le modèle ne peut plus tenir. Voilà ce que je voulais vous dire.

Geoffrey, vous vouliez intervenir et puis ensuite Monsieur Rollin, c'est ça ?

Donc Geoffrey, allez-y.

M. Ricard.- Oui, c'est pour souligner justement qu'il va falloir vraiment prendre des solutions d'urgence et l'État aussi. Notamment pourquoi ne pas aussi ouvrir l'université à des financements privés des entreprises puisque la formation continue et la taxe d'apprentissage, on le voit, ça ne suffit plus ? Les baisses de dotation, les prélèvements sur le fonds de roulement. Donc je ne vois pas pourquoi aujourd'hui les entreprises ne pourraient pas participer au financement des universités.

Le Président.- Je pense que vous avez raison sur le fond et c'est bien précisément pour anticiper le fait que de toute façon, comme dans d'autres pays, il faudrait qu'on renforce le lien entre le monde académique et le monde économique et que c'est comme ça que ça fonctionne dans beaucoup d'autres pays, que nous nous sommes attachés depuis quelques années à essayer de tisser un lien confiant également avec le monde des entreprises parce que la modernité, elle est là.

Et pas qu'à l'université. La modernité, elle est, moi j'en suis convaincu, dans un partenariat gagnant-gagnant entre le service public et le monde privé. C'est

construire ce type de partenariat gagnant-gagnant qui va faire avancer et progresser la société. C'est vrai à l'université comme dans d'autres secteurs de l'activité sociale. Donc il faut qu'on regarde ça avec beaucoup de lucidité.

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre, la création de l'Espace entreprises rentre exactement dans cette problématique-là.

Le Président.- Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui, là, je dois dire effectivement que c'est plus un positionnement, et je l'assume tout à fait, politique.

Vous avez dit qu'il y avait un certain nombre de décisions qui étaient des... Enfin, la situation était liée à des événements exogènes. En particulier, vous avez parlé du GVT qui n'est pas compensé. Vous avez parlé de l'augmentation de 0,6 % pour cette année et de 0,6 % en janvier. L'augmentation du nombre d'étudiants qui fait aussi que la dotation du ministère pour les universités n'est pas augmentée.

Moi, je pense qu'à un moment, il faut aussi que les universités prennent leurs responsabilités. C'est-à-dire que moi, je n'ai aucun scrupule à présenter un budget en déficit et que ce soit l'État qui assume la responsabilité. Si toutes les universités le faisaient en disant « nous n'avons plus les moyens parce que vous nous donnez des missions, mais vous ne nous donnez pas les moyens de les exercer », je pense aussi que le ministère n'attendra pas cinq ou dix ans avant de réagir. Il serait obligé de réagir, là, en mars 2016.

Je suis assez convaincu qu'on devrait présenter, si les causes sont exogènes, un budget déficitaire, quitte à ce que ce soit la responsabilité du Recteur qui prendra la responsabilité pour l'État.

Le Président.- Ça, vous savez que je ne partage pas cette vision que vous avez.

Cédric voulait intervenir et ensuite Geoffrey reprendra la parole et puis ensuite on arrêtera. C'était un pré-débat que je voulais qu'on ait aujourd'hui, mais on arrêtera pour avancer dans l'ordre du jour.

Cédric, allez-y.

M. Clerc.- Le pré-débat, on l'a déjà eu quand on a établi le budget prévisionnel puisqu'on avait dit, pour notre part, qu'on atteignait quand même les limites de l'exercice même avant de basculer au BR1 et de se rendre compte que c'était plus proche... enfin, que l'effet ciseau était finalement plus proche que ce qu'on pouvait présager.

Alors, vous parliez que tous, collectivement, il va falloir qu'on fasse des efforts, etc., mais cela fait des années qu'on fait, je pense, chacun des efforts dans nos missions, dans nos rémunérations puisqu'il faut en parler aussi. On n'est pas les mieux lotis au niveau de la fonction publique, loin de là.

Donc est-ce que collectivement, à un moment donné, au sein du CA, on ne pourrait pas prendre aussi une motion quelque chose comme ça ? Alors, je sais que vous pouvez agir au niveau de la CPU, que des contacts sont pris ici ou là certainement pour mettre en exergue nos difficultés, mais je crois qu'au sein de l'établissement, il serait peut être important aussi de marquer le coup. Alors soit montrer un établissement en déficit... enfin, un budget en déficit, pourquoi pas ? Ça

va peut-être compliquer aussi d'autres choses. Mais de prendre position ensemble sur ce genre de choses, je pense que c'est important.

La situation pour les personnels, si on prend le point de vue des personnels, au-delà des missions qui nous animent tous et auxquelles nous sommes attachés, ne se produit pas, en fait, dans d'autres pans de la fonction publique puisqu'on a voulu cette autonomie dans laquelle on nous a précipités sans que les universités soient préparées. Il faut le dire. Peut-être que d'autres, c'était un autre gouvernement à l'époque, mais avaient vu les choses autrement et les moyens de se délester d'une certaine partie de la fonction publique.

Aujourd'hui, on nous rappelle, et j'en suis convaincu, que la formation de nos jeunes, que l'innovation, que la recherche, c'est aussi l'avenir de notre pays et si on n'arrive pas à se mobiliser pour porter tous ensemble ce genre de choses... J'aimerais qu'un jour, on puisse ensemble, collectivement, de manière unanime, voter une motion en ce sens.

Le Président.- Pas de problème. Ce que je vous propose, c'est qu'on aura le vrai débat avec les vraies décisions au BR2, pour le BR2 au mois de juillet, et ce que je vous propose, c'est qu'à ce moment-là, on prépare un texte d'une motion qu'on pourra voter de façon unanime. Je n'ai pas d'opposition à ça. On le préparera. On pourra même le faire tourner auparavant pour essayer de le partager. Mais vous savez ce que je pense des motions et ce que je pense de... Ça sert surtout à se faire plaisir soi-même et à se rassurer soi-même, mais très honnêtement, l'impact de ce type de motion sera très limité. Mais on peut aussi considérer que c'est notre responsabilité de le dire et je veux bien qu'on le fasse.

Moi, mon sentiment est que partout où on regarde, en France, les grands services publics, on voit que les modèles de financement sont essouffés. Il va falloir trouver d'autres solutions si on veut précisément sauver la capacité d'entraîner les jeunes vers la formation supérieure et sauver la capacité de recherche de notre pays. Il va falloir que l'État fasse preuve d'imagination parce que, pour le coup, ce n'est pas à nous de prendre ces décisions.

Madame Ponse et puis Geoffrey.

Mme Ponse.- Oui, j'écoutais ce que vous disiez à l'instant et je pense qu'il serait important, moi je ne suis pas très motion non plus, mais je pense qu'il serait peut-être intéressant d'avoir un comité de réflexion pour trouver, effectivement, d'autres modes de financement et peut-être réfléchir dans ce que disait le jeune homme qui peut être très intéressant.

Effectivement, moi, je suis de la CGPME, on travaille beaucoup avec les petites entreprises et il serait peut-être (enfin, ça fait plusieurs années que j'en parle au niveau des masters) trouver le moyen de faire quelques formations sur mesure pour les entrepreneurs. Et c'est vrai que je ne sais pas encore... Je ne connais pas tout à fait le financement de l'université, de savoir quelles sont les prestations privées que vous pouvez recevoir, mais ça pourrait être très intéressant d'avoir des moyens complémentaires. Mais je pense qu'un groupe de réflexion pour voir ce qui pourrait être monté et comment ça pourrait être monté, ce serait intéressant.

Vous avez parlé de la création d'un espace entreprises, j'ai... Bon. Toutes mes excuses, deux CA loupés, c'est peut-être que je ne suis pas très au courant. Donc peut-être que ce serait ça le lieu de réflexion, savoir effectivement comment trouver d'autres financements parce que moi, je pense que c'est plutôt la voie de l'avenir.

Et puis, deuxièmement, je regardais la restriction sur le recrutement, la prolongation et le renouvellement des contractuels. Les vacataires, certains vacataires sont tous des professions libérales et donc dans le fonctionnement que vous avez à l'heure actuelle, vous les prenez en vacataires, donc avec des charges sociales. Pourquoi est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité, quand vous avez besoin d'une prestation, que ces prestataires le fassent sur facture, ce qui enlèverait peut-être certaines charges sociales ? C'est impossible à faire chez vous ?

Non, ce n'est pas possible ?

Pourquoi ? C'est dans les textes ?

M. Debeaufort.- Oui, c'est compliqué parce que si on fait sur facture, ça veut dire qu'il faut des conventions de formation et étant établissement de formation, c'est de la délégation de notre mission première. Donc d'un point de vue juridique, c'est relativement compliqué. Il faut prouver dans ce cas-là que les compétences apportées par les intervenants, on n'a pas ces mêmes compétences au sein de l'établissement. Donc c'est relativement compliqué.

Mme Ponse.- Et d'organisme de formation à organisme de formation, c'est des choses qui ne sont pas possibles ?

M. Debeaufort.- On rentre un peu dans le même cas puisqu'on fait une délégation de nos compétences. Donc c'est possible, mais c'est vraiment très à la marge et c'est quand même très complexe.

Mme Ponse.- Eh bien, ce serait peut-être à étudier sur certains points. Je ne sais pas. Sur certains domaines où effectivement...

Le Président.- On reprendra la discussion. Rapidement, et Geoffrey je vous passe la parole, mais pour vous dire que pour le premier point que vous évoquiez, c'est la conviction, et ce que vous dites est juste, qui nous a conduit, par exemple, à créer une chaire d'entreprise dans le domaine de la métallurgie au début du mandat précédent, qui est financée par un grand industriel de la métallurgie et dont le projet pédagogique a été construit en fonction du besoin des entreprises. Et donc on a voulu, et ça été un gros travail d'ingénierie pédagogique que de construire une véritable chaire d'entreprise, on a acquis cette capacité et précisément, parmi les objectifs politiques que j'ai affichés pour le mandat qui débute, j'aimerais qu'on puisse avoir au moins une chaire d'entreprise pour chacun des grands domaines de recherche de l'établissement et qui donnerait une sorte de visibilité forte auprès du monde de l'entreprise. Donc je partage complètement le propos qui est le vôtre.

Geoffrey.

M. Ricard.- C'était simplement pour revenir sur les propos de M. Rollin. Je pense que présenter un budget en déficit en disant « c'est le ministère qui doit s'en occuper », et encore, creuser un peu plus notre déficit, je pense, alors que la dette arrive à peu près à 100 % du PIB. Je pense que c'est un peu la solution de facilité. La solution...

M. Rollin.- Limitons les étudiants, ça coûte moins cher.

M. Ricard.- Comment ?

M. Rollin.- Limitons aussi les étudiants, ça coûtera moins cher.

M. Ricard.- Aujourd'hui, je pense justement que le flux étudiant doit être maîtrisé aussi. Également. Il y a diverses solutions et on est prêt à en discuter.

Le Président.- Bon, vous voyez qu'on a des enjeux forts qui sont devant nous pour les mois et les années qui viennent et donc, ceci étant, on en reparlera à l'occasion des prochains conseils d'administration.

Ce que Dominique vient de présenter, on le présentera à la prochaine conférence des doyens, on le présentera à la prochaine conférence des directeurs de laboratoire et c'est présenté en introduction à chacun des dialogues d'objectifs et de moyens qui vont se dérouler entre lundi dernier et pour le mois et demi qui vient pour qu'on puisse vraiment le partager au mieux. Voilà ce qu'on voulait vous indiquer.

Monsieur Rollin et puis on terminera sur ce point budgétaire... Non, on a ensuite les tarifs.

M. Rollin.- Simplement, puisque vous avez l'intention de le faire passer au mois de juin ou de juillet au prochain CA, moi, j'aimerais que la partie « restriction des emplois » et la campagne d'emplois fassent l'objet... soient mises à l'ordre du jour et je le demande solennellement aujourd'hui parce que je suis encore dans les délais, soient mises à l'ordre du jour du comité technique du 9 mai. Qu'on ait un débat sur ce point-là. Le comité technique est aussi le lieu d'en débattre. Donc je vous le dis dès aujourd'hui. Vous recevrez dès la fin de ce conseil d'administration une demande à ce que ce point soit rajouté au comité technique du 9 mai parce qu'il me semble important que le comité technique se saisisse de ces questions-là avant d'être abordé, avant qu'il ne soit évité, parce que je vois que là, on avait évité d'en parler au comité technique sur ces orientations-là.

Le Président.- Non, pas de souci. Si on est encore dans les clous pour l'ajouter, on pourra avoir ce débat. Je suis absolument d'accord pour qu'on ait ce débat. Je veux bien même qu'on l'ait très largement et je suis prêt... Vous le savez, je ne fuis pas les réalités et, pour ne rien vous cacher, j'ai l'intention d'animer des réunions publiques comme j'ai pris l'habitude de le faire, mais dès le mois... peut-être fin juin, juillet, septembre, précisément pour aller au-devant de la communauté et puis réexpliquer cette situation qui est difficile. Donc OK sur le débat au comité technique. On représentera ces éléments au comité technique, vous avez raison.

Donc rapidement, maintenant, les points plus techniques sur les questions financières, sur les tarifs, les subventions et les dons.

M. de Mesnard.- Merci, Alain. Avant de commencer je voudrais rappeler à tous les membres présents ici qu'il faut bien penser à éteindre votre micro après votre intervention. Sinon, on ne peut pas prendre de nouvelles interventions. Ça verrouille.

2. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- D'abord, les tarifs, subventions et dons. Vous avez reçu ce tableau. C'est toujours pareil, en projection, ça devient illisible.

Est-ce qu'il y a des observations là-dessus ?

Donc je pense qu'on peut passer au vote.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

32 voix pour (unanimité)

3. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Le deuxième tableau, c'est le tableau des sorties d'inventaire, tout aussi passionnant que le précédent. Alors là, il est un petit peu moins grand. Vous connaissez le principe. Ce sont des équipements qui sont complètement déclassés et amortis et qu'on retire de notre inventaire. Pareil, vous l'avez reçu.

Est-ce qu'il y a des volontés d'intervention ?
Donc je pense qu'on peut passer au vote.
Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

32 voix pour (unanimité)

Il me semble que les questions financières sont terminées et on va passer aux questions statutaires.

IV) Questions statutaires

Le Président.- Et c'est donc moi qui vais aborder ces questions statutaires qui ne sont pas très longues aujourd'hui. Le point principal, c'était vraiment le débat budgétaire. Les questions statutaires sont vraiment très essentiellement des questions techniques sur lesquelles on devrait, je pense, pouvoir rattraper une petite partie de notre retard.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, je voulais intervenir au début de ce point-là parce que, dans les compétences du comité technique, il y a l'étude des questions statutaires, en particulier lorsqu'il s'agit des statuts des composantes et que, dedans, les personnels sont représentés et l'élection des conseils. Or, vous allez présenter des statuts qui n'ont fait l'objet d'aucune étude de la part du comité technique. Donc je voulais m'élever contre ça et dire que, moi, j'é mets un doute sur la validité des délibérations qui seront prises, vu que le comité technique n'a pas émis d'avis sur cette partie statutaire. Et ce serait quand même bien que le comité technique soit quand même respecté dans ses prérogatives.

Le Président.- Vous savez bien à quel point je respecte le comité technique dans ses prérogatives. Le comité technique verra la modification des statuts de l'uB parce que c'est normal. En revanche, je ne crois pas que le comité technique ait à se prononcer sur les statuts des différentes composantes.

Par ailleurs, vous verrez que les modifications, vraiment, qui sont proposées sont des modifications de nature vraiment très technique.

M. Rollin.- Oui, mais ce n'est pas une question...

M. de Mesnard.- Et qui n'ont pas d'impact sur les personnels.

M. Rollin.- Ce n'est pas une question de savoir si c'est mineur ou pas. C'est une question de principe. À partir de moment où le comité technique a un certain nombre de prérogatives qui lui sont données par la loi qui dit que le comité technique doit voir à chaque modification de statut quel est l'impact, etc., qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas, c'est la loi qui le permet. Ce n'est pas une question de savoir si les statuts ont été complètement révisés ou sont révisés simplement à la marge ou si c'est simplement une correction d'orthographe. J'en fais-moi une question de principe de la loi. C'est tout.

Le Président.- Mais je ne suis pas certain que ce soit le cas pour les statuts des composantes. On fera expertiser ça. En tout cas, c'est toujours le cas pour les statuts de l'uB. On le fait toujours pour les statuts de l'uB.

1. Modification des statuts de l'ESPE

Le Président.- Je reviens sur les statuts de l'ESPE qui vous ont été adressés. Les modifications des statuts de l'ESPE sont modestes. Elles portent sur la troisième page, vous avez vu, simplement par le fait qu'on remplace la désignation de la collectivité territoriale et on remplace « Conseil régional de Bourgogne » par « Conseil régional de »... par « Région Bourgogne Franche-Comté ».

Et puis on a un point qui est à l'article 18 qui est, en fait, le point qui avait justifié pour l'ESPE cette demande de modification des statuts, qui consiste à indiquer que la présidence du conseil de l'ESPE est... Enfin, le conseil est présidé par le directeur de l'ESPE ou la directrice et vice-présidé par un chargé de mission recherche. Ça, c'est un élément qui est nouveau.

Et puis également, à l'article 22, un élément qui est nouveau également, qui est d'indiquer que les conseils de perfectionnement pour lesquels, jusqu'ici, il était mentionné que ces conseils de perfectionnement seraient associés uniquement à des mentions de master, ces conseils de perfectionnement seraient associés à chacune des formations qui est portée par l'ESPE.

Concrètement, ça veut dire que la licence EFEC qui est une licence qui est portée par l'ESPE aura aussi son conseil de perfectionnement.

Pour le reste, ce sont des modifications un peu techniques qui consistent à dire qu'à l'ESPE, il y a des personnels enseignants-chercheurs et enseignants, de la même façon que dans les composantes, il y a des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Voilà les seules modifications concernant les statuts de l'ESPE, qui sont très modestes, qui ont été présentées en commission des statuts et qui n'ont pas appelé, bien sûr, de réserve particulière de la commission des statuts. Donc je vous propose, à moins que vous n'ayez des questions, qu'on valide cette évolution des statuts de l'ESPE.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Deux oppositions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci bien.

30 voix pour, 2 voix contre

2. Modification des statuts du site universitaire de Mâcon

Le Président.- Alors, une modification également concernant les statuts du site universitaire que maintenant on appelle le « campus universitaire » de Mâcon puisque vous savez que pour mettre en valeur les sites territoriaux, on leur a donné cette appellation de « campus ».

À Mâcon, l'essentiel des modifications, que je ne présenterai pas ligne par ligne parce qu'elles sont un peu plus nombreuses, l'essentiel des modifications qui vous sont proposées sont justifiées par le fait qu'en développant l'offre de formation sur le campus de Mâcon, pour consolider ce campus de Mâcon, nous avons intégré et mis en place un master dans le domaine du droit rural qui est enseigné à Mâcon, qui est implanté à Mâcon et qui est, bien sûr, porté par l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Et, bien sûr, le fait que l'UFR Droit, Sciences économique et politique, qui n'était pas implantée à Mâcon, devienne implantée à Mâcon impose un certain nombre de modifications pour indiquer que le directeur de l'UFR est membre de droit du conseil et puis que là où on avait des représentants, bien entendu, on inclut chaque fois désormais des représentants de l'UFR Droit, Sciences économique et politique. C'est vrai pour les enseignants ou les enseignants-chercheurs, c'est vrai pour les BIATSS, c'est vrai pour les étudiants.

Par ailleurs, on invite également le responsable ou la responsable administrative de l'UFR comme invité(e) permanent au conseil de site.

Et je pense que parmi les choses qui sont importantes, vous avez vu, c'est à peu près tout.

Et puis on a rajouté un article 12 qui est un article qui met en place des dispositions transitoires et qui, pour que les choses soient simples, dit en substance que les nouveaux statuts s'appliqueront à l'échéance des mandats des membres qui composent actuellement le conseil de site. Autrement dit, on va laisser ce conseil de site aller à son terme et les nouveaux statuts s'appliqueront au moment du renouvellement.

Il n'y a rien de plus substantiel, si ce n'est que j'en profite pour dire que c'est une force et un élément positif de la politique que nous avons menée que de renforcer le site de Mâcon comme nous avons renforcé l'ensemble des campus territoriaux et que je me réjouis profondément de l'implantation de ce master Droit rural à Mâcon.

Je voudrais féliciter, d'ailleurs, Frédéric qui a fortement contribué à ça, remercier Vincent Thomas également qui a été partie prenante, et puis dire une chose qui est tout à fait intéressante, c'est que ce master de droit rural est constitué de modules qui sont des modules qui peuvent être indépendants et qui peuvent être des supports d'actions de formation et donc, là, on va rejoindre notre préoccupation.

Ce sont des modules courts et qui sont potentiellement indépendants et qui peuvent faire l'objet d'actions de formation continue qui sont séparées et qui permettent précisément à un salarié d'une entreprise ou à un professionnel libéral du droit de venir suivre des actions de formation continue en modules courts et indépendants. Et que d'une certaine façon, vous savez que ça fait un petit moment qu'on travaille à ça, à essayer de reconstruire notre offre de formation pour en faire

des modules qui sont courts et qui peuvent faire l'objet d'actions de formation continue mais, d'une certaine façon, le master en droit rural nous donne le premier exemple de la faisabilité de cette nouvelle forme de pédagogie.

Vincent, tu veux peut-être faire un petit commentaire là-dessus.

M. Thomas.- Oui, simplement pour préciser... J'ai allumé mon micro, oui... Simplement pour préciser. Effectivement, l'organisation de ce master a été conçue pour donner lieu à des actions courtes. C'est un peu plus même que des actions courtes puisque chaque journée donne lieu à l'inscription à un DU. Oui, mais sur des offres très thématiques. Par exemple, l'entreprise agricole. Je ne sais pas... Les indications d'origine protégée... Enfin, un certain nombre de choses. Donc c'est très très technique. Ou la fiscalité... Ce genre de choses.

Par ailleurs, parce que vous êtes représentante du monde des entreprises, il faut savoir qu'évidemment, nous avons, en tout cas, à l'UFR Droit, des relations extrêmement étroites avec le monde des entreprises. Dès lors que c'est possible évidemment. Pour l'histoire du droit, c'est moins facile que pour...

Mme Ponse.- (*Hors micro*) Oui.

M. Thomas.- Néanmoins, il y a aussi des choses à faire. Donc il faut savoir que notre charge d'enseignement, c'est-à-dire l'ensemble du coût de notre formation, est assurée à hauteur de 23 % par le privé, d'accord ? Donc ça signifie qu'à peu près 23 %, soit un quart de notre formation, est dispensé et financé par le privé.

L'alternance est pratiquée, il y a une politique de stage, il y a des actions de formation, des DU adressés au monde professionnel. Tout ça, c'est très largement pratiqué déjà.

On arrive aussi, en lien avec la politique menée par l'État, à une situation où on manque un petit peu de ressources humaines pour faire face à toutes ces bonnes idées et aux excellents liens qu'on entretient avec le monde de l'entreprise et pas seulement, avec le monde professionnel au sens plus large, puisqu'on développe aussi ces actions de formation pour les collectivités locales, mais également pour les partenaires sociaux. Cela se fait de manière tout à fait naturelle.

(*Suite de l'intervention inaudible*)

Il faut des bras et des jambes pour porter tous ces projets. Et ça, ça ne tient ni à l'idée, ni à la volonté de l'uB, ni à la volonté (*suite inaudible*) de cette université.

Le Président.- Merci, Vincent. On termine cette petite parenthèse. Je vous demande d'approuver, à moins que vous ayez des questions, ces...

Pardon, Tania.

Mme Carnet.- Oui, je voulais avoir une petite précision. Dans les statuts, il y a quand même une modification concernant la composition du nombre de membres du conseil de site. C'est une modification mineure ?

Le Président.- En dehors des modifications qui tiennent à l'arrivée de l'UFR Droit, je ne sais pas s'il y en a d'autres. Je n'en vois pas. Puisqu'en fait, membre interne, il y a le directeur de l'UFR Droit. Sur les enseignants...

Mme Carnet.- Mais si. Il me semble que ça passe de 27 membres à 32 membres.

Le Président.- Oui, mais parce que...

M. de Mesnard.- Parce qu'il y a l'UFR Droit.

Le Président.- ...parce qu'il y a l'UFR Droit.

Mme Carnet.- Oui, je comprends bien. Mais ça, ça n'a pas lieu d'être soumis donc au conseil.

Le Président.- Si, c'est bien sur le...

Mme Carnet.- Ma question, c'est : est-ce que ça n'a pas lieu d'être soumis au CT ?

Le Président.- Ah ! Écoutez, pardon. À mon sens, non et, à mon sens, on n'a jamais soumis les statuts des composantes au comité technique. Je veux bien qu'on expertise cette question, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre. Sans compter qu'il ne s'agit pas d'une composante, mais seulement d'un campus donc une création dijonnaise propre à l'uB et donc qui, à mon avis, n'est pas prise en compte par la loi.

Mme Carnet.- C'est une simple question.

Le Président.- Écoutez, Tania, je ne pense pas que ce soit le cas. Autant je suis convaincu que c'est nécessaire de passer en CT les évolutions des statuts de l'uB, bien entendu, je ne crois pas que ce soit le cas pour les composantes.

Ceci étant, je vous propose qu'on adopte cette évolution des statuts du campus de Mâcon.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Donc deux oppositions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie.

30 voix pour, 2 voix contre

J'en profite à nouveau pour dire qu'à l'heure où on est en train de travailler à l'offre de formation pour la période 2017-2021, véritablement la capacité d'organiser en modules courts et indépendants de formation comme ce qui a été fait dans le master de droit rural est véritablement l'une des grandes pistes d'avenir pour les universités précisément pour renforcer les liens avec le reste de la société.

3. Modification des statuts de l'IUVV

Le Président.- Quelques évolutions modestes également sur les statuts de l'IUVV que vous avez vues. Je ne vous les détaille pas toutes. Là aussi, on remplace « Région de Bourgogne » par « Région de Bourgogne Franche-Comté ».

On remplace la CRECEP qui était l'instance de coordination de la recherche en Vigne et Vin par le GIP « Bourgogne Vigne et Vin » puisqu'on a créé ce GIP Bourgogne Vigne et Vin.

Et puis il y a un certain nombre d'éléments qui précisent les modalités d'élection du directeur, du directeur adjoint. Mais il n'y a rien qui soit véritablement substantiel.

Et à l'article 3...

M. de Mesnard.- Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs.

Le Président.- Enseignants-chercheurs, oui. C'est vraiment des modifications qui sont plus symboliques que des modifications de fond.

Et puis il est dit, par exemple, que le mandat du directeur adjoint s'arrête avec le mandat du directeur. Puisque le directeur nomme le directeur adjoint, il est logique que le mandat du directeur adjoint s'arrête avec le mandat du directeur.

Et puis le vice-président de la commission de la recherche est invité à titre consultatif au conseil de la recherche de l'IUVV.

Voilà les seules modifications, là aussi à la demande de l'IUVV.

Hélène, je n'ai rien oublié de substantiel ?

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose d'adopter ces statuts révisés de l'IUVV.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Donc deux oppositions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

C'est tout, je crois, pour les statuts.

28 voix pour, 2 voix contre

4. Avis sur la désignation de deux directeurs de composantes pour siéger au sein de la commission des moyens du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA)

Le Président.- On doit désigner également deux...

M. de Mesnard.- Il y avait les statuts du SEFCA.

Le Président.- Oui, deux directions de composante pour la commission des moyens du SEFCA. Et donc je vous propose, de mon initiative, mais de façon très simple, et dans la continuité de ce qui était, que siègent à la commission des moyens du SEFCA les équipes de direction, les directions de l'UFR STAPS et de l'IUVV qui sont déjà les directions qui siègent, et comme cette instance s'est mise en place depuis peu de temps, je vous propose qu'on garde une certaine stabilité vis-à-vis de cette commission des moyens du SEFCA. On verra à l'avenir.

Oui ?

Intervenante.- Juste aussi rappeler que ce sont deux composantes, en tout cas, à ma connaissance, qui sont fortement pourvues en étudiants et en formation continue également, qui correspondent... qui peuvent se justifier.

Le Président.- Tout à fait. Et c'est ce qui avait justifié le choix de ces deux composantes, d'ailleurs, quand on avait mis en place cette commission des moyens, il y a peu de temps. Tout à fait. Voilà. Donc, vous voyez, il y a peu de charge politique là également.

Je vous propose qu'on adopte ces désignations des directions de l'UFR STAPS et de l'IUVV pour la commission des moyens du SEFCA.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Je vous remercie.

30 voix pour (unanimité)

5. Avis sur la nomination du directeur du Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU)

Le Président.- Enfin, un dernier élément en termes de statuts qui porte sur l'organisation du service de prévention et de santé de l'université de Bourgogne, le CPSU. Le CPSU est dirigé par un médecin directeur et ce médecin directeur voit son mandat se terminer à l'échéance du mandat de la CFVU. Donc le mandat s'est terminé quand a échu le mandat de la dernière CFVU. Il nous faut redésigner... Il me faut puisque, en fait, c'est le président qui nomme le médecin directeur. Il me faut désigner un nouveau médecin directeur du CPSU, mais je dois le faire après avis du conseil d'administration.

C'est une charge de travail qui est lourde. On a peu de volontaires et je dois vous dire que je suis très heureux que le Docteur Smolik ait accepté de poursuivre sa mission à la direction du CPSU.

Henri-Jacques Smolik est professeur de médecine du travail à la faculté de Médecine. Il a une forte expérience dans ce domaine et il veut bien diriger le CPSU pendant encore... jusqu'à 2020, qui sera la date de son départ à la retraite.

On a la chance de pouvoir s'appuyer sur lui pendant encore quelques années.

J'en profite pour le remercier pour avoir piloté la transformation du service de médecine préventive en centre de prévention et de soin qui nous permet d'avoir maintenant un véritable cabinet de médecine générale sur le campus au service des étudiants et au service des personnels.

Je vous demande donc un avis pour que je puisse nommer Henri-Jacques Smolik pour un nouveau mandat à la direction du CPSU.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Je vous remercie beaucoup.

31 voix pour (unanimité)

Et donc on a terminé sur ces questions statutaires et on va pouvoir passer au compte rendu des travaux de la CFVU. Et c'est le nouveau vice-président de la CFVU qui va venir s'installer à côté de nous et qui va venir nous les présenter.

Jean-Jacques, à toi.

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 08 avril 2016

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et à tous. Quelques mots de présentation puisque je suis nouvellement élu.

C'est la première fois que je prends la parole dans cette digne assemblée.

Donc je suis professeur en Sciences de l'information et de la communication.

J'ai été nommé en 1990. C'était à l'époque d'une toute nouvelle faculté de Langues et des Communications, et mon rôle c'était précisément d'ouvrir l'espace de la communication.

J'en parle parce que c'était intéressant. C'est un rôle tout à fait pionnier et cela nous a permis de développer à la fois l'espace formation et l'espace recherche en communication.

L'espace recherche, ce n'était pas facile parce qu'il fallait évidemment créer à l'époque les DEA, ensuite les masters recherche.

Et puis en formation, j'ai un peu traversé tous les canaux possibles de formation.

Et puis j'ai vu aussi les évolutions successives qui vont marquer peut-être mon exercice pendant quelques années, c'est-à-dire évidemment la complexification de la formation, l'ouverture de plus en plus sensible au monde professionnel, l'internationalisation, la modularisation des formations.

Donc je le dis un petit peu comme ça, en ayant l'air de balayer les choses, mais évidemment c'est des choses très complexes, très lourdes et, en même temps, très stimulantes et très excitantes à gérer.

Donc merci de m'accueillir.

On va faire une présentation rapide des points. On n'a pas repris de façon complètement exhaustive, je veux dire, tous les points de la CFVU. Alors, si je peux passer comme ça...

1. Équipements pédagogiques 2016 : processus, méthode, calendrier

M. Boutaud.- Un des premiers points concernait donc les équipements pédagogiques.

Donc je me reporte à la CFVU du 8 avril. Donc pas question, évidemment, à la date du 8 avril, d'analyser tous les dossiers et tous les projets d'équipements pédagogiques. Il s'agissait tout simplement de valider, d'émettre un avis sur la procédure.

Donc nous avons rappelé à peu près l'enveloppe sans avoir encore une confirmation complète de cette enveloppe, mais une estimation, le mode de cofinancement, et surtout nous avons rappelé aussi les critères d'éligibilité qui sont rappelés ici et puis, en même temps, des éléments... des critères importants dans l'appréciation des dossiers comme, par exemple, évidemment, tout ce qui touche l'inter-composantes. J'allais dire tout ce qui est inter, multi ou pluri d'une certaine manière, c'est-à-dire tout ce qui sort d'une vision un petit peu monadique ou enfermée de la formation et, au contraire, valoriser tout ce qui l'ouvre. Donc ouverture à l'international, ouverture là encore au monde professionnel, ouverture inter-composantes, pluridisciplinarité. Voilà des critères.

Mais il faut tout de suite calmer un peu nos ardeurs parce qu'un des critères essentiels, évidemment, concerne sans doute l'innovation pédagogique, mais aussi concerne le renouvellement des équipements. C'est-à-dire qu'on a aussi un critère qui est déjà purement fonctionnel. Mais ce qui n'interdit pas d'avoir une vision, évidemment, stratégique sur les dotations, les équipements, et de savoir évidemment pas simplement les remplacer à titre fonctionnel, mais voir comment ils pouvaient s'insérer dans des dispositifs où ils prennent pleinement leur rôle d'adjuvants pédagogiques et d'adjuvants de la relation entre les équipes pédagogiques.

On voit bien ici, il suffit de regarder la première ligne sur les équipements obsolètes, pour percevoir que ça capte... Alors, je vous ai remis les dotations à N-1

et il y a deux ans aussi, et on voit que l'an dernier, ça captait déjà 72 % des équipements. L'année N-2, 65 %. Si on arrive à lire les deux derniers chiffres qui concernent N-1 et N-2. Donc en clair, les équipements obsolètes, 619 000 euros. Je ne vais pas tous les reprendre, ça n'a pas d'intérêt, je pense. Mais on voit très vite que c'est la ligne dominante qui capte 72 % des dotations et 65 % il y a deux ans.

Ensuite, les innovations pédagogiques.

Les contrats pluriannuels.

On voit qu'il y aura peut-être un travail à faire plus marqué. Évidemment, on le voit bien sur les projets de sites territoriaux. Encore faut-il que les projets, évidemment, remontent. Ce n'est pas à nous, évidemment, d'anticiper sur les attentes.

Donc c'est une question qui sera bientôt vue puisque, je vous redonne le calendrier, donc l'appel aux composantes avait été lancé donc le 11 mars. La date limite des retours était le 8 avril et l'examen des demandes, nous le ferons à la prochaine CP.

En fait, on a deux commissions de la pédagogie très rapprochées, une le 29, mais qui va être complètement accaparée par les questions d'accréditation, ce qui fait qu'on a dû évidemment dédoubler cette commission de la pédagogie et ouvrir un deuxième espace le 2 mai où il sera précisément question de ces équipements pédagogiques.

Et, ensuite, évidemment ça passe devant la CFVU le 11 mai et le CA le 31 mai où j'aurais évidemment l'occasion de revenir à vous pour aborder cette question.

Deuxième élément important, c'est les projets internationaux qui concernaient...

Le Président.- Je pense qu'il faut qu'on vote le calendrier.

M. Boutaud.- Pardon.

Le Président.- Donc c'est très formel, mais...

M. de Mesnard.- On vote le calendrier, oui.

Le Président.- Ça siffle là quand je parle.

M. Boutaud.- C'est peut-être moi. Je suis encore... Voilà, j'ai éteint.

Le Président.- C'est très formel, mais il faut qu'on vote ce calendrier que je vous propose d'adopter.

Lionel ?

M. Bréillon.- Juste une remarque par rapport au calendrier parce qu'en fait, je m'étais proposé pour participer à cette commission pédagogique, sauf que le calendrier nous a été envoyé relativement tard, dû au fait que vous avez été désigné relativement...

M. Boutaud.- On ne pouvait rien enclencher avant ma nomination.

M. Brétilon.- Et donc, du coup, je pense que, là, si on peut anticiper un peu plus pour que...

M. Boutaud.- Oui, ça ne pose pas de problème.

M. Brétilon.- Qu'on puisse prévoir dans nos calendriers de pouvoir se libérer dans ces différentes réunions, je trouve que ça permettra d'anticiper un peu là aussi les discussions.

M. Boutaud.- Oui, merci beaucoup de votre observation. Donc c'est évident que, de toute façon, c'est une circonstance particulière que vous avez bien évidemment notée.

Deuxième point, en ce qui concerne...

M. de Mesnard.- On n'a pas encore voté le calendrier. Alors, s'il n'y a pas d'autres interventions... Je vais parler sans micro, je crois que je parle assez fort. Je parle avec micro ? Bien.

S'il n'y a pas d'autres interventions, qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

31 voix pour (unanimité)

Donc le deuxième point, les projets internationaux.

2. Projets internationaux

M. Boutaud.- Je reprends donc la parole. Les projets internationaux. On a fait, en fait, deux tableaux assez rapides. Un tableau qui concernait, pardon, les échanges non diplômants et ensuite les échanges diplômants.

Donc non diplômants, on le voit... Enfin, est-ce qu'on le voit ? On le devine, c'est un véritable exercice ophtalmique, mais bon. Avec... C'est peut-être pour notre assemblée. Donc ça concernait la Corée du Sud, le Royaume-Uni et la Thaïlande.

Essentiellement, il s'agit d'échanges de bonnes pratiques, d'échanges d'étudiants entre les instances concernées, on le voit. Donc soit des nouveaux échanges qui sont initiés, soit des renouvellements d'échanges.

Donc tout cela nous a été présenté par Samuel Mercier.

Ensuite, les projets diplômants. Donc là, c'est un peu plus engageant. On voit que ça concerne un projet avec la Côte d'Ivoire autour d'un DU d'orthopédie cranio-dento-maxillo-faciale sous la direction d'enseignants-chercheurs de l'UFR Sciences de Santé. Et donc cela permettait une exonération des frais, c'est ça ? Ou alors frais d'inscription conformes à ceux précédemment votés par le DU, soit des frais nationaux plus 1 000 francs.... 1 000 euros, je parle encore en francs... Vous voyez, quand je vous disais que j'avais été nommé en 1990, il y a des restes, il y a des séquelles... Et donc 1 000 euros de frais spécifiques.

Ensuite, un accord un peu plus compliqué à monter, mais qui s'adosait à un dispositif déjà en place, qui est un accord trinational entre l'Espagne, le Royaume-Uni donc, l'université de Gérone, et une université Heriot-Watt University donc au Royaume-Uni. Donc on s'appuyait sur un dispositif un peu existant. Pardon, non pas « un peu », mais existant. Il s'agissait d'obtenir des financements dans le cadre du

programme Erasmus+ « Erasmus Mundus ». Donc l'uB serait coordinateur de ce projet.

Et puis le dernier projet diplômant concernait l'Espagne et l'Italie. Un accord pour la mise en place d'un diplôme, là encore, trinational qui s'appuie sur le master anglophone « Computer Vision » au centre Condorcet. Ce nouveau programme a déjà obtenu le financement de la Commission européenne sous le nom d' « Erasmus Mundus Joint Master in Medical Imaging and Applications » (c'est plus facile de dire « MAIA ») dans le cadre du programme Erasmus+ « Erasmus Mundus Joint Master Degree ». C'est un peu compliqué, j'en perds moi-même mon latin, mais bon, ça paraît évidemment d'un bon principe. Il y a une antériorité et ce sont des accords qui se contractualisent après de multiples échanges entre les différentes instances et les différents partenaires.

Et puis le reste, c'est simplement des annexes financières. Donc je ne sais pas si Christelle voulait en parler pour... Ou simplement... C'est intéressant parce que le premier concerne les échanges avec Holy Cross. Il y a un étudiant qui vient chez nous et pour l'ensemble des services qui lui sont offerts, on facture pas moins de 14 775 euros pour un étudiant.

Le deuxième échange en annexe financière, ça concerne... On peut en prendre deux, Christelle, peut-être l'an prochain, si ça peut corriger certaines difficultés.

Et puis le deuxième concerne cette fois-ci six étudiants, si mes souvenirs sont bons. C'est ça. Une annexe financière qui détaille l'offre. L'uB offre à six étudiants donc des services. Cette fois, les tarifs sont moindres puisque le montant global, pour ces six étudiants, des services apportés par l'université de Bourgogne s'élève à 5 374 euros.

Je ne sais pas s'il faut voter, Président, à nouveau.

M. de Mesnard.- Oui.

M. Boutaud.- Je coupe le micro.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a des observations des questions sur ces projets internationaux ?

Alors, Christelle apporte une précision.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, c'est juste pour dire que dans le cadre de la convention que nous avons avec Holy Cross depuis 1991, le Centre interlangues TIL reçoit 2 500 euros de subvention par étudiant que nous accueillons. Alors, pendant quelques années, ça a été une source non négligeable de financement puisque lorsque j'ai repris cette responsabilité, nous avons eu jusqu'à huit ou dix étudiants. Donc c'est important. Mais il faut dire que dans les années récentes, nous n'accueillons plus qu'un ou deux étudiants, et ça, c'est lié à la réticence grandissante des étudiants américains à voyager et à venir étudier en Europe.

M. de Mesnard.- Bien. Merci, Christelle, sur cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Donc je pense qu'on peut passer au vote.

Donc qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

31 voix pour (unanimité)

Donc, maintenant, on va regarder la convention de partenariat entre l'université de Bourgogne et la « P'tite Fac ».

3. Convention de partenariat entre l'Université de Bourgogne et « la P'tite Fac »

Le Président.- Oui, très rapidement. « La P'tite Fac », c'est la crèche associative de notre campus à laquelle l'université est associée, participe au financement. Et donc la convention qui vous est soumise est une convention qui revoit le modèle de financement, les relations financières entre « la P'tite Fac » et l'établissement dans un contexte, en fait, d'une augmentation de la capacité de la crèche. On est passé de 40 berceaux à 55 berceaux. Un certain nombre de ces berceaux sont réservés à des personnels de l'établissement. Je crois que c'est 44 berceaux sur 55 qui sont réservés soit aux personnels soit aux étudiants parents. Et, bien entendu, le fait d'augmenter la capacité impose une augmentation de la participation financière de l'université.

C'est quelque chose qui était prévu depuis plusieurs années bien entendu puisque le jour où on a décidé d'augmenter la capacité de « la P'tite Fac », on savait qu'on devrait augmenter la participation financière. Mais, en même temps, augmenter le nombre de berceaux nous permet de confier l'accueil d'enfants de partenaires comme le CNRS, comme AgroSup, et, de fait, permet aussi d'avoir des revenus qui sont complémentaires.

Bref, ce qui est soumis à votre approbation, c'est l'augmentation de la contribution financière de l'établissement à hauteur de 137 000 euros. On paye 137 000 euros plus 8 000 euros au titre des fluides, c'est bien ça, et c'est ça qui est soumis à votre approbation.

En marge de cette délibération et de l'approbation du chiffre 137 000 et du chiffre 8 000, je voudrais vous dire qu'on ne peut, tous collectivement, que s'enorgueillir d'être dans une université qui assure un haut niveau d'aide sociale à ses personnels, à ses étudiants. On a parlé il y a quelques minutes du CPSU, le centre de prévention et de soins. Nous sommes une des quelques universités qui a, sur le cœur de son campus, un véritable cabinet de médecine générale et ça, l'idée, c'était bien d'offrir à tous des soins de premier recours.

On a une crèche associative également. Il y a bien peu d'universités qui ont des crèches pour accueillir les enfants des étudiants parents ou les enfants des personnels.

Et puis on a eu déjà l'occasion d'en parler, on en reparlera probablement, notre université a également une épicerie solidaire qui a été créée à l'initiative des étudiants, qui est gérée par les étudiants, qui est hébergée dans la Maison de l'étudiant.

Vous voyez que ce sont trois beaux domaines, l'épicerie solidaire, la crèche et le CPSU où notre université développe un certain nombre d'aides sociales qui sont très précieuses. Je me réjouis de pouvoir le souligner.

Toujours est-il que pour l'heure, ce qui est soumis à votre accord, c'est le montant de cette subvention, donc 137 000 euros plus 8 000 euros au titre des fluides. Encore une fois, c'est quelque chose qui a été budgété, donc ce n'est pas un surcoût par rapport à notre situation économique.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, ce n'est pas pour remettre en cause. Il n'y a pas de souci. Simplement, à partir du moment où on signe une convention avec « la P'tite Fac », chaque année, « la P'tite Fac » doit remettre à l'université un bilan financier. Je pense qu'il serait quand même intéressant que les administrateurs aient aussi ce bilan financier puisque dans le cadre de l'augmentation de la capacité d'accueil de « la P'tite Fac », « la P'tite Fac » a d'autres financements. Je pense, en particulier, au niveau de la CAF et de ses prestataires qui financent assez largement cette question-là. Donc j'aimerais quand même avoir un regard... Enfin, pas un regard, mais ce serait bien de donner aux administrateurs dans le suivi de la convention aussi, qu'ils puissent voir quels sont les financements et les dépenses de chaque année par rapport à cette question.

Le Président.- Je suis doublement d'accord sur le principe et puis parce qu'également, l'université a fait beaucoup d'efforts quand même pour soutenir « la P'tite Fac » et je pense qu'il faut... Ça nous donne un droit de regard. Je suis absolument d'accord avec vous. Et donc Marie-France me dit que ça fait partie de la convention, c'est ça ?

Mme Mathieu.- Oui, c'est prévu dans la convention. Donc l'association s'engage à présenter chaque année le bilan financier et le compte de résultat supervisé par ses commissaires aux comptes.

Le Président.- Ceci dit...

Mme Mathieu.- C'est prévu, c'est acté dans la convention.

Le Président.- Il faudra qu'on le fasse de façon effective parce que je ne suis pas sûr qu'on l'ait fait les années précédentes et donc il faudra qu'on le voie.

Mme Mathieu.- On avait une transmission.

Le Président.- Oui, c'est cela. Mais il faut... Vous avez raison, je pense qu'il y a beaucoup d'argent en jeu et il faut qu'on demande ça. Tout à fait. Il faudra qu'on y veille, Marie-France.

M. de Mesnard.- Je voudrais dire en complément deux choses. Comme ancien utilisateur pour mes filles de « la P'tite Fac » du temps où elle était à l'Atheneum, vous voyez que ça remonte quand même à un certain moment...

M. Boutaud.- On va refaire le Muppet Show, là.

(Rires)

M. de Mesnard.- Oui, oui. Je suis un petit peu plus vieux que toi, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- *(Hors micro)* Là, vous voyez, avec l'âge, on a l'esthétique de l'écharpe.

(Rires)

M. de Mesnard.- Mais c'est quand même un puissant... Bien sûr, c'est une dépense, mais c'est quand même un puissant moyen pour éviter un certain absentéisme de parents qui doivent ne pas aller travailler parce qu'ils n'ont pas de moyens de garde de leur enfant. Avoir une crèche associative, c'est vraiment leur permettre de déposer leur enfant et donc d'assurer leur charge de travail. Je crois que c'est quelque chose d'important.

Et le deuxième point, et je te regarde, le deuxième point, c'est aussi un facteur puissant d'égalité hommes/femmes parce qu'on sait bien que quand il y a des difficultés pour faire garder les enfants, très souvent la charge de la garde pèse sur la femme. Ce n'est pas juste, ce n'est pas normal, mais c'est ce qu'on constate en pratique. Et donc mettre à disposition un outil tel que celui-là, c'est, à mon avis, un puissant moyen d'égalité.

Le Président.- Merci. Et donc comme je ne crois pas qu'on ait voté, je vais le soumettre à votre approbation.

Donc qui s'oppose ?

Qui s'abstient pour cette dotation ?

Je vous remercie beaucoup.

31 voix pour (unanimité)

On peut avancer.

4. Compte rendu des travaux de la commission FSDIE du 26 janvier 2016

M. Boutaud.- Le point suivant concerne la FSDIE. Je parle sous le contrôle de Kevin Garnier qui peut évidemment prendre la parole à tout moment s'il le souhaite et qui nous avait présenté notamment des documents, je ne dirai pas comptables, mais qui donnaient déjà une idée des fonds disponibles pour la FSDIE. Et on retrouve la somme qui vient d'être évoquée pour la dotation de « la P'tite Fac » qui entre aussi dans cette assiette financière.

En fait, aucun projet ne posait véritablement problème sur l'ensemble des projets sauf deux. Donc nous avons procédé à un vote séparé. Un vote global sur tous les projets qui répondaient totalement aux critères et qui s'étaient pliés notamment à la nécessité de fournir des documents financiers et un bilan de l'opération. Et à la date du 8 avril, donc de la dernière CFVU, nous étions encore en attente de documents pour deux projets qui s'intitulent... Donc je vais reprendre, je les ai ici... C'était de mémoire... Et non pas de mémoire... AD KAMERA et PROCESSUALIS.

Je crois, Kevin, qu'entre-temps, AD KAMERA a fourni, et je vais te laisser peut-être embrayer sur ce point-là... Le plus simple, c'est peut-être que tu nous dises où nous en sommes aujourd'hui par rapport à ces attentes de documents sur ces deux projets.

M. Garnier.- Effectivement, à la dernière CFVU, on avait donc un... le vote a été émis que c'était favorable sous réserve de rendu des bilans de deux dossiers pour AD KAMERA ultérieurs et d'un dossier pour PROCESSUALIS qui était aussi ultérieur. J'ai à ce jour reçu, donc lundi, les deux dossiers manquants pour AD KAMERA et aucun pour PROCESSUALIS. Donc comme vous avez soumis l'idée au CA... enfin, à la CFVU, c'était que sous réserve des documents pour la

subvention FSDIE, il faut que ces deux associations fournissent les documents. Donc AD KAMERA a fourni et pas PROCESSUALIS. Donc je soumettrai plutôt l'idée que AD KAMERA on donne un avis favorable puisqu'ils correspondent totalement aux critères par leur dossier et qu'ils ont rendu les dossiers qui manquaient et, pas pour PROCESSUALIS, puisqu'ils n'ont rien rendu à ce jour.

M. Boutaud.- Donc je reprends la proposition de Kevin Garnier. Donc par rapport à ces deux dossiers en souffrance, avis favorable pour AD KAMERA qui a produit les documents attendus et avis défavorable pour l'association PROCESSUALIS qui, évidemment, n'a pas réagi malgré nos relances.

Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Peut-on connaître le montant de la subvention pour AD KAMERA ? C'est combien ?

M. Boutaud.- Kevin, j'ai en tête une somme, de mémoire, on peut la retrouver.

M. Garnier.- De mémoire, il me semble qu'elle était de 21 000. Donc qui a été acceptée... 23 000. Merci. Qui a été acceptée unanimement lors du FSDIE et qui a été acceptée très favorablement sous réserve, donc, des deux dossiers qui n'étaient pas rendus.

Pour rappel, il y avait quatre dossiers à rendre au total. Il y en avait deux qui avaient été rendus avant la CFVU et deux qui ont été rendus avant le CA, le lundi. Ce lundi.

Le Président.- Donc là, on est bien conforme à ce qui avait été décidé en CFVU. Par ailleurs, tous les autres dossiers étaient conformes. C'est-à-dire que là, on ne va pas voter que sur AD KAMERA. On adjoint AD KAMERA à l'ensemble des autres dossiers qui avaient été examinés favorablement par la CFVU.

M. Boutaud.- Jean-Emmanuel ?

M. Rollin.- Oui, parce que j'ai regardé, mais moi, je suis quand même... J'ai un problème, en particulier avec AD KAMERA parce que quand je vois que c'est des dossiers de justification qui datent d'opérations de 2014, je pense qu'à un moment, le FSDIE devrait mettre des règles, à partir du moment où c'est de l'argent public. C'est-à-dire qu'on ne pourra postuler à une activité suivante que si on a justifié la dépense précédente ou dans l'année, parce que s'il y a deux ou trois activités... Mais au moins à la fin de l'année de l'exercice comptable, les opérations doivent être justifiées parce que quand on est en retard sur des opérations de plus de deux ans, moi, je pense que...

Quand, dans les labos de recherche, on doit justifier un contrat à une date limite, on ne nous donne pas deux ans plus tard pour les valider, sinon on nous a récupéré l'argent bien avant. Donc à un moment...

Là, il n'y a pas eu un peu le couperet pour dire « ça fait deux ans que ça traîne » et si, à ce moment-là, le FSDIE, la commission s'est réunie en n'ayant pas tous les documents, moi, j'estime qu'à un moment, il faudra qu'il y ait des règles beaucoup plus strictes qui soient mises en compte parce que c'est aussi, je pense,

rendre service aux associations d'être comptable de l'argent parce que c'est de l'argent public. La FSDIE, elle est comptable de l'argent public.

C'est aussi rendre des comptes à un moment donné à la fin d'une activité. Je suis assez... C'est pour ça que sur l'attribution d'AD KAMERA et des deux associations qui n'ont pas donné dans les délais de la FSDIE, je m'y opposerai.

M. Boutaud.- Oui, alors Kevin, peut-être des éléments de réponse.

M. Garnier.- Concernant ce que vous venez de dire, effectivement, on peut avoir cette réflexion dans le sens où, comme vous l'avez effectivement souligné, c'est de l'argent public.

Toutefois, je pense que, malgré tout, par rapport à certaines associations, je ne parle pas forcément d'AD KAMERA, mais en règle générale, il peut y avoir des problématiques qui sont parfois conformes... Enfin, conformes, non. Plutôt qui sont issues, on peut dire, vraiment d'un fonctionnement ou d'un suivi ou d'un passage de flambeau qui est parfois très mal effectué, il faut l'admettre.

Et c'est effectivement le cas, par exemple, de cette association. C'est le cas de beaucoup d'autres au quotidien, notamment les anciens bureaux qui passent très mal et, du coup, des documents qui sont... Des découvertes de documents qui sont à rendre, alors qu'ils ne le savaient pas forcément.

Donc c'est vrai que j'ai préféré quand même notifier quand même, c'est que parfois dans le fonctionnement des associations étudiantes, il y a parfois ce relai qui est difficile et qui peut, du coup, donner ce genre de situation comme on peut le voir là.

En tout cas, moi, ce que je peux me réjouir, c'est que malgré tout, même si le couperet est deux ans après, le dossier est rendu, les factures sont là, tout est conforme. Donc je pense quand même qu'il faut avoir une certaine souplesse.

Il ne faut pas non plus être trop souple. C'est pour ça que la position qui a été tenue en CFVU, c'est qu'à un moment donné, on leur a quand même donné beaucoup de temps, et ça je vous l'accorde, que cette fois-ci, si les dossiers ne sont pas rendus, il n'y aura aucune subvention qui sera donnée. On avait émis cette proposition.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- Un petit commentaire sur AD KAMERA quand même. C'est un dossier qu'on connaît un petit peu parce que je dois rappeler qu'en 2012, c'était une association qui était conventionnée avec l'université, qui était en déficit. Le CFVU de l'époque avait proposé de combler le déficit puis on a déconventionné AD KAMERA pour des problèmes un petit peu identiques. Donc c'est un petit peu récurrent comme difficulté et comme mauvaise gestion si je puis dire.

Le Président.- C'est vrai. Et les difficultés d'avant 2012 n'avaient, d'ailleurs, pas suscité d'objection particulière avant 2012.

Kevin, à toi.

M. Garnier.- Du coup, pour rebondir par rapport à ce que vous venez de dire. Je les ai rencontrés à ma prise de poste effective, donc le 1^{er} avril puisqu'avant, je ne pouvais pas, justement pour discuter un peu de leur situation. Je connaissais un petit peu avant notamment par mes fonctions antérieures. Donc j'ai discuté avec

eux. Effectivement, leur situation était critique à un moment donné comme en 2012. Là, ils sont dans une dynamique, depuis 2015, donc l'année dernière, de reconstruction et de redynamisation de la structure puisque les projets se multiplient et sont couronnés de succès. Donc je peux comprendre la réticence par rapport au passé de la structure. Maintenant, ils sont complètement en règle, que ce soit au niveau universitaire et dans leur fonctionnement.

M. Boutaud.- On voit que l'un des points sensibles, c'est effectivement la transmission d'un bureau à l'autre. Donc on pourra peut-être rappeler dans le cadre du FSDIE certaines règles de vigilance dans la transmission de sorte que l'équipe qui reprend en main les dossiers ait tous les éléments pour opérer dans la continuité.

M. de Mesnard.- Bien. On vote. On va donc passer au vote sur... Ah, il y a une demande d'intervention.

Mme Carnet.- C'est simplement justement puisque vous passez au vote, est-ce qu'il est possible de faire un vote pas globalisé, c'est-à-dire de faire le vote de toutes les associations et de faire à part pour AD KAMERA ? Et puis pour le...

Le Président.- À ce stade-là, je ne vois pas l'utilité de le faire. On l'avait fait à la fois en CFVU parce qu'il manquait des documents. Les documents sont arrivés et donc il me semble que, conformément à la décision qu'on a prise en CFVU, on remet AD KAMERA à parité par rapport aux autres associations.

Par contre, on est bien d'accord sur la nécessité d'être vigilant par rapport à AD KAMERA. Vous savez, cette vigilance vis-à-vis d'AD KAMERA, elle date précisément de 2012. Donc personne davantage que moi n'est convaincu de la nécessité d'être vigilant.

Pour autant, cette association, qui a été en situation difficile, se reconstruit et de façon plutôt intelligente. Je ne vois pas la nécessité de la stigmatiser à partir du moment où elle a répondu aux exigences qu'on lui a fixées en CFVU. Ce serait vraiment faire deux poids et deux mesures.

Moi, j'ai confiance dans la façon dont les étudiants gèrent le FSDIE. Ils sont responsables. C'est eux qui ont la responsabilité de cette gestion et donc je pense qu'il faut qu'on leur fasse complètement confiance. Donc non, Tania, je ne suis pas favorable à ça.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Moi, je serai pour deux votes séparés. Ce n'est pas une question de stigmatiser, c'est que l'appréciation des dossiers ne se fait pas de la même manière.

Vous avez une association... Vous avez deux associations, une qui n'a pas du tout répondu encore aux demandes pour remplir son dossier. Donc celle-là, PROCESSUALIS, à la rigueur, la question ne se pose même pas. Le dossier n'est pas complet au moment de la demande de subvention.

Par contre, vous avez une autre association qui n'a même pas répondu, qui n'a même pas justifié ce pourquoi on lui a donné de l'argent public.

Vous nous demandez quelque part, sur un vote groupé, de regarder toutes les autres associations qui ont fait le travail en avance sur les autres activités, qui, dans la demande de subvention même de ces dossiers-là, répondent dans les

temps, vous proposez de les regarder de la même manière que d'autres associations qui ne font pas ce travail-là. C'est pour ça. Moi je...

Ce n'est pas une question de stigmatiser. C'est aussi par rapport aux autres associations de reconnaître que celles qui font bien, qui font attention à ce que les dossiers soient corrects, que les justifications soient correctes... Parce que là, elles se retrouvent toutes dans la même situation.

On peut avoir l'explication que vous donnez, les changements de bureaux, mais ces associations-là, généralement, on les retrouve une fois à une période donnée sur une problématique d'un dossier ou de deux dossiers dans l'année parce que c'était le changement qui était... Mais vous avez toujours... C'est régulièrement que cette association, AD KAMERA, en particulier, a des soucis et présente des problématiques.

Et je vous rappelle quand même que ces dossiers-là, dans le document qui nous est donné, c'est des activités qui datent de 2014 et qu'il est quand même marqué : « *Ces bilans ont été demandés à plusieurs reprises par le Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives et par le Bureau de la vie étudiante* ». C'est-à-dire que plusieurs fois, la demande a été faite et qu'on l'a ignorée.

Ce n'est pas stigmatiser. C'est quand même de montrer qu'il y a deux modes de fonctionnement qu'on peut accepter ou ne pas accepter.

Je serais gêné de voter contre la liste globale si c'est un vote global parce que c'est 99 % des associations qu'on pénaliserait et que je n'en ai pas envie. Je ne suis pas d'accord. Mais donner un aval comme ça, un blanc-seing à une association qui régulièrement fait l'objet de problématiques, je ne suis pas d'accord, par mon vote.

Le Président.- Kévin ?

M. Garnier.- Monsieur Rollin, je trouve ça dommage et ça m'attriste clairement pour deux choses.

Premièrement, qu'on prenne en compte un passé. Alors, effectivement, on prend souvent en compte un passé dans une association ou une structure, mais là, et ça rejoint mon deuxième point, je trouve aussi dommage qu'on essaie de comparer un fonctionnement d'association étudiante bénévole à une entreprise ou un labo, quelque chose dans ce genre-là.

C'est-à-dire que dans le fonctionnement d'une association étudiante, je l'ai déjà dit et je le redirai toujours, c'est quand même différent. Non pas dans l'objectif qui est effectivement dans un but non lucratif déjà et, dans un deuxième temps, il est même assez difficile parfois pour des étudiants de gérer une structure qui comme, par exemple, AD KAMERA, quand même a un fonctionnement particulier dans le financier dans le sens où ça développe beaucoup d'argent et ça réinvestit aussi beaucoup d'argent.

Donc quand, par exemple, une association peut avoir des problématiques dans son passé comme en 2012 ou même en 2014 ou 2015 où le fonctionnement a été très compliqué, peut-être que je suis un petit peu trop optimiste, peut-être que je suis trop gentil, je n'en sais rien, mais j'estime qu'on peut essayer de tendre la main et d'essayer de les aider au mieux possible.

C'est pour ça que... Je comprends l'argument. Je comprends complètement l'argument, mais il faut, à mon avis, faire vraiment fi de ce passé et de cette réflexion presque d'entreprise de l'association qui n'est clairement pas le cas.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le point des travaux de la commission FSDIE ? Alors, écoutez...

Oui, Philippe ?

M. Salvadori.- Je trouve un petit peu dommage. Là, ce débat n'a pas trop de raison d'être, mais quand même. La pratique du vote bloqué est quand même un petit peu gênante comme... Moi, je ne connais pas cette association. Elle m'est *a priori* sympathique comme toute association à finalité culturelle. J'ai cru comprendre que c'était ça. Mais la pratique du vote bloqué empêche l'expression différenciée des appréciations. C'est tout.

Nous sommes un certain nombre à penser... Enfin, moi, je... Sur AD KAMERA, compte tenu du dossier tel qu'il nous est présenté, je m'abstiendrai, mais je n'ai pas envie de m'abstenir pour le reste.

Donc où est l'utilité de séparer les votes ? C'est tout simplement de permettre d'approuver la plupart et puis de dire qu'un certain nombre d'entre nous qui sera, ne vous inquiétez pas, minoritaire, émet... enfin, et reste dans l'incertitude.

Je ne voterai pas contre cette subvention, mais il me semble que tous les éléments ne sont pas encore parfaitement clairs pour qu'on accorde tous une confiance à cette association, c'est tout.

Donc il me semble que la pratique de distinction des votes a cette utilité et qu'elle n'est en rien une menace.

Alors, elle est très gênante parce que la conséquence sera que si nous voulons exprimer notre désaccord sur un point, nous allons être obligés d'exprimer notre désaccord sur tous les autres points. Donc techniquement, c'est gênant, c'est tout.

Le Président.- Non, mais je comprends, Philippe. Je maintiens que la dissociation du vote était pertinente en CFVU parce qu'on avait deux projets pour lesquels il nous manquait des informations. Elle n'est plus pertinente aujourd'hui. On avait décidé en CFVU qu'on soumettait au CA si le dossier était conforme. À la date d'aujourd'hui, le dossier est conforme. On n'est pas en train de refaire le débat de la CFVU. Donc je ne vois pas de raison de distinguer AD KAMERA.

Et encore une fois, je serai le premier avec Kevin à réagir si, dans les années qui viennent, AD KAMERA ne respecte pas ses engagements et je sais que Kevin est parfaitement sur cette ligne-là.

Je suis le premier à avoir réagi en 2012 vis-à-vis d'AD KAMERA quand il y avait une situation difficile et je suis également content de voir que cette association honore ses engagements et fait rayonner les pratiques dans le domaine du cinéma.

Donc je maintiens qu'on fait un vote global sur cette question.

M. de Mesnard.- Et puis ici, Philippe, ce qui est reproché à cette association, ce n'est pas un manque de clarté, c'est le fait d'avoir remis les documents...

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Oui, mais ce n'est pas...

M. de Mesnard.- ...après la CFVU et avant le CA.

M. Salvadori.- Oui, oui. J'ai parfaitement compris. J'ai parfaitement compris. Le problème n'est pas l'association. Le problème, c'est la technique de vote, c'est tout. C'est une technique d'expression et je trouve que...

C'est la deuxième fois qu'on nous fait un vote dans cette séance qui est une séance purement technique. M. Rollin l'avait fait remarquer la fois précédente sur le premier vote bloqué.

Le vote bloqué enrichit... Pardon. Empêche l'enrichissement du débat et l'expression des diversités, c'est tout. Là, sur le fond, je l'ai dit, je souhaite simplement m'abstenir, pas condamner. Ce n'est pas la même chose. Mais si, maintenant, vous préférez retirer de l'oxygène du débat, vous pouvez le faire, mais ce serait mal à propos pour essayer de faire avancer techniquement nos délibérations.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'ai pas l'impression.

Cédric.

M. Clerc.- Ça va être rapide. Simplement, une explication de vote. Pour les mêmes raisons, je m'abstiendrai même sur cette liste globale puisque je me serais abstenu si AD KAMERA avait été sortie puisque j'ai aussi suivi un petit peu la vie de l'association depuis les problèmes qu'elle a eus et bon, là, ça fait un fait nouveau qui ressemble quand même pour beaucoup à ce qui s'est passé par le passé. Alors, je ne condamne pas, au contraire. Si ça redémarre tant mieux, mais pour cette année, je m'abstiendrai. Et puis les documents qui ont été fournis après coup, voilà, c'est du 2014. On s'en rend compte mieux ici, est-ce que... Enfin, on ne va pas supputer des choses comme ça, mais le vote du CFVU aurait été le même en proportion s'il avait récupéré, à ce moment-là, les factures de 2014 ou pas ?

Mme Carnet.- Moi, ça sera simplement pour la même raison aussi, je m'abstiendrai.

Le Président.- D'accord.

M. de Mesnard.- Bien. On va passer au vote maintenant.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?

Le Président.- Donc il y a deux oppositions...

M. de Mesnard.- Il y a deux oppositions.

Le Président.- Un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept...

M. de Mesnard.- Et sept abstentions.

Le Président.- ... Huit... Non, Louis. Un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept... Et huit. C'est ça.

M. de Mesnard.- D'accord.

Le Président.- Merci beaucoup.

21 voix pour, 2 voix contre, 8 abstentions

M. de Mesnard.- Donc maintenant nous passons au point du calendrier universitaire pour l'ESPE.

5. Calendrier universitaire 2015-2016 : ajustements pour les formations de l'ESPE

M. Boutaud.- Oui. Alors, là, vraiment un point très factuel. Ça concerne simplement les ajustements de calendrier. Je ne sais pas si on arrive à décrypter ce qui est sur l'écran. En fait... Ça va bien ? D'accord.

En fait, il y a une superposition dans le calendrier entre les oraux de recrutements qui vont du 6 au 5 juillet et la session de rattrapage tombait en même temps... Voilà, c'est ça. Les oraux de concours de recrutement, je vais reprendre comme ça, du CAPES-CAPET vont du 6 juin au 5 juillet. C'est des dates imposées par le ministère et se télescopent avec les dates proposées pour les sessions de rattrapage, la session 2, donc de l'ESPE.

Donc l'idée, pour éviter cette superposition, c'est de mieux ajuster le calendrier de l'ESPE et de décaler d'une semaine les épreuves de session 2 qui n'auraient donc plus lieu du 29 au 1^{er} juillet, mais bien du 6... Oui, elles sont bien recentrées. Du 6 au 8 juillet.

M. de Mesnard.- Donc il s'agit d'une modification purement technique. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Donc on va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

30 voix pour (unanimité)

M. Boutaud.- Idem pour le département de Sciences de l'éducation, un ajustement, donc de décaler un peu la date de la fin du second semestre qui est fixée au 6 mai.

M. de Mesnard.- Ça a été projeté. Merci, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Merci.

M. de Mesnard.- Donc maintenant, nous allons passer à la question de l'élection de deux représentants du conseil d'administration pour participer au jury « prix en enseignement ».

Christelle Serée-Chaussinand va venir nous présenter la chose.

VI) Élection de deux représentants du Conseil d'Administration pour participer au jury « prix en enseignement »

Mme Serée-Chaussinand.- Le point qui nous concerne maintenant est l'élection de deux membres au jury du prix en enseignement. Donc pour, disons, avancer ce point, je voulais vous faire quelques rappels concernant ce prix en enseignement.

Donc il a été créé l'an dernier, en 2014. Dans sa première occurrence, ce prix s'appelait le « prix d'excellence en enseignement » et suite à des échanges au sein de la communauté, il a été décidé de faire évoluer son nom et donc il s'appelle désormais le « prix en enseignement ».

Mais si son appellation a changé, les objectifs du prix en enseignement sont les mêmes que préalablement.

Tout d'abord, il s'agit de reconnaître et de souligner la contribution essentielle des enseignants de l'uB à la transmission des savoirs.

Il s'agit aussi de promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire, tant au sein de notre communauté qu'au-delà de celle-ci, auprès de nos futurs étudiants, de nos futurs collègues et de nos partenaires extérieurs.

Il s'agit aussi d'inciter les composantes à valoriser la pédagogie universitaire.

Et, enfin, il s'agit de favoriser la discussion autour de ces pratiques pédagogiques innovantes et de favoriser leur diffusion.

À l'issue de la première campagne ont été organisés des cafés pédagogiques où les personnes primées ont pu présenter leur pratique.

En cela, le « prix en enseignement » de l'uB correspond ou est assez comparable au PEPS qui est donc « Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur », qui a été créé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2015.

Si on fait un bilan du prix en enseignement 2015. L'an dernier, le jury a reçu 22 dossiers et ces dossiers peuvent être de trois types et, de fait, les candidatures étaient des trois types possibles.

Donc 16 dossiers émanaient de candidats, soit individuellement soit en équipe.

4 dossiers étaient faits sur proposition du directeur de la composante, donc un collègue.

Et puis 2 dossiers émanaient de groupes d'étudiants. Donc le prix spécifique, il faut qu'il y ait au moins une dizaine d'étudiants qui, ensemble, proposent une pratique pédagogique innovante.

Pour la désignation, donc, des primés, une grille d'évaluation a été établie qui incluait 15 critères généraux ou plus spécifiques sur l'enseignement, basés sur la littérature scientifique, et notamment, donc, une littérature émanant de la Society for Research into Higher Education.

Le jury était présidé par Mme Mariane Frenay qui est titulaire de la chaire Unesco de pédagogie à l'université belge de Louvain.

Et donc l'an dernier, quatre prix ont été remis en 2015. Trois étaient prévus puis un quatrième prix a été, disons, décidé.

Les pratiques primées ont été mises en valeur selon différents canaux que j'ai listés ici.

Donc des pages Web. Le prix est présent sur la page de l'université. Les actions primées y sont présentées. Il y a aussi une adresse mail où il est possible d'avoir un débat sur le prix.

Un dossier de presse a été constitué.

Les actions primées ont également été présentées en conférence des directeurs de composante, en commission de la pédagogie et au CFVU.

Les prix ont été remis lors de la cérémonie de rentrée.

Et puis, comme je le signalais précédemment, des cafés pédagogiques ont été animés par les récipiendaires sur la période de l'automne 2015 et début janvier 2016.

La campagne 2016. Elle se déroule selon les mêmes modalités, on dira, que la précédente. Donc l'université de Bourgogne délivrera à nouveau, cette année, trois prix en enseignement, dotés chacun de 3 000 euros.

Les dossiers de candidature sont... Enfin, on peut toujours les déposer jusqu'au 13 mai. L'ouverture du dépôt, donc, était en mars, sauf erreur.

Et le jury se tiendra le 20 juin prochain.

Le jury se compose d'une dizaine de membres et voici la liste statutaire de ses membres :

- un président du jury qui est une personnalité extérieure nommée par le Président de l'université,
- le Vice-président enseignant de la CFVU,
- un membre du CIPE,
- le Vice-président étudiant délégué à la vie étudiante,
- le Vice-président en charge du cycle de licence,
- deux membres de la CFVU dont un des membres doit au moins appartenir au collège A ou B,
- deux membres élus du CA, et
- un représentant des lauréats de l'année précédente, suite à un choix qu'ils feront entre eux.

Et donc j'ai mis en évidence ces deux membres du CA puisque c'est à cette élection que nous allons procéder maintenant.

Pour l'heure, une candidature est connue, celle de Stéphanie Grayot-Dirx qui était Vice-présidente en charge de la réussite en licence et des partenariats scolaires. Donc elle a souhaité candidater pour être membre de ce jury cette année.

Et donc nous ouvrons à candidature ce jury... du collège A ou B. Merci de me le faire remarquer.

M. de Mesnard.- Bien. Est-ce qu'il y a d'abord des demandes d'intervention ou d'éclaircissement ?

Donc on fait appel à candidature parmi les membres enseignants-chercheurs, chercheurs, etc. En l'occurrence, enseignants-chercheurs des collèges A et B.

Le Président.- Non, pas seulement. Il faut qu'il y ait au moins un membre qui appartienne au collège A ou B et le deuxième membre peut parfaitement être un BIATSS.

M. de Mesnard.- Oui, oui. À moins... Au moins, pardon.

Mme Serée-Chaussinand.- Au moins un.

M. de Mesnard.- Stéphanie est membre du collège A.

Le Président.- Donc on a besoin de candidatures et il serait opportun qu'on ait des candidatures diverses pour ce prix en enseignement.

Y a-t-il des... Bon, c'est intéressant. L'an dernier, il y a eu plus de 20 dossiers qui étaient très riches, qui étaient très intéressants et, au bout du compte, on a bien vu, le jour de la cérémonie de rentrée, quand ces prix se sont présentés, c'était vraiment quelque chose... Ça permettait de répondre à ce qu'on avait souhaité, c'est une vraie mise en valeur de la pédagogie universitaire et pas une compétition entre les uns et les autres. C'était une mise en valeur de la pédagogie.

Ceci étant, y a-t-il des candidats ? J'en vois peu...

(Rires)

M. de Mesnard.- Ce que je vais dire ne va peut-être pas augmenter le nombre de candidats, mais il est demandé aux membres qui pourraient être candidats de participer... de lire les dossiers et de participer aux réunions intensivement.

(Rires)

Parce qu'il y a un vrai investissement, mais qui est très intéressant.

Le Président.- Donc s'il n'y a pas de candidature, je vais soumettre simplement à votre approbation la candidature de Stéphanie Grayot-Dirx qui a exprimé sa candidature, qui est parfaitement justifiée du fait qu'elle a vraiment porté ce prix au cours des années passées.

Je vous propose donc que Stéphanie soit membre de ce jury du prix en enseignement.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Quatre abstentions.

27 voix pour, 4 abstentions

M. Salvadori.- Et puis peut-être une explication de vote.

Le Président.- Comment ? Oui, bien sûr.

M. Salvadori.- Tout simplement parce que nous sommes hostiles au principe même de ce prix, évidemment pas à la personne de Mme Grayot-Dirx.

Le Président.- D'accord. Très bien. Écoutez, ceci étant, Christelle, on a un prochain CA fin mai.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui.

Le Président.- Est-ce qu'il sera encore temps fin mai éventuellement de désigner un membre ? Parce que l'examen des dossiers, l'inscription des dossiers a lieu quand ?

Mme Serée-Chaussinand.- La fin du dépôt des candidatures est le 13 mai et le jury se réunit le 20 juin. Donc on aura une marge honnête.

Le Président.- Donc je propose qu'on resoumette la question. Il y aura peut-être d'autres membres du conseil d'administration qui seront là. Je voudrais dire aussi qu'il peut y avoir des membres extérieurs. Si des membres extérieurs ont la disponibilité et la volonté de s'engager, c'est également une possibilité. Mais on reposera la question au prochain conseil d'administration.

Mme Serée-Chaussinand.- Pour contrebalancer les arguments de Louis, je dirais qu'un repas est offert.

(Rires)

M. Rollin.- On peut ne participer qu'au repas ?

(Rires)

M. de Mesnard.- Maintenant, on va passer à l'examen des travaux de la commission de la recherche.
Donc Pascal.

VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 04 avril 2016

Programme transversal PARI Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)

M. Neige.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Je viens vous rendre compte des travaux de la commission recherche qui, aujourd'hui, concernent une demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne qui est ciblée spécifiquement sur des projets de valorisation de la culture scientifique.

Deux mots d'historique pour que vous compreniez bien.

Jusqu'à l'année dernière, ces demandes étaient portées dans les projets intégrés PARI, que vous connaissez par ailleurs, et depuis cette année, le Conseil régional a souhaité réintégrer l'ensemble de ces demandes dans un projet intégré spécifique de culture... de diffusion de la culture scientifique. Et donc le tableau que vous avez, qui est projeté derrière moi, vous fait état du travail, en fait, des différents projets intégrés en termes de projet pour la diffusion de la culture scientifique.

Ce que vous pouvez voir, c'est qu'en termes de maître d'ouvrage, il n'y a pas que l'université de Bourgogne. En fait, le tableau est complet. En fait, la commission de la recherche s'est prononcée évidemment sur la maîtrise d'ouvrage de l'université de Bourgogne.

Juste pour vous indiquer également une spécificité qui n'existait pas jusqu'à présent.

Les deux dernières lignes du tableau, pour ce qui est des lignes complètes, il y a une ligne avant le grand cadre jaune. Vous voyez une ligne qui s'appelle « MCS » et une ligne « CCSTIB ».

Il s'agit là de deux demandes qui concernent la mission Culture scientifique pour l'uB et le CCSTIB, par ailleurs, pour l'aide apportée au montage des projets ou au déroulement des projets. Les projets qui sont au-dessus dans le tableau.

Donc on a soumis ça à la commission de la recherche et la commission a émis un vote favorable sur cette demande de subvention qui part donc auprès du Conseil régional de Bourgogne... Enfin, de Bourgogne Franche-Comté, pardon.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur ce tableau ? D'accord.

Donc je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

29 voix pour (unanimité)

Merci Pascal. L'intervention est claire.

(Rires)

Et donc maintenant, le compte rendu et approbation de conventions et de contrats.

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Comme d'habitude, il y a un tableau qui comprend des conventions et contrats pour approbation parce qu'ils emportent le versement de subventions ou ils engagent l'université. Donc le tableau, vous l'avez reçu et il s'affiche ici.

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ou des interventions ? Bien.

Donc je pense qu'on peut voter ce tableau.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

28 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Et ensuite, on avait un deuxième tableau. Un ensemble de tableaux. Je ne vais peut-être pas tous les présenter, mais qui étaient donc des comptes rendus de conventions hors subvention, donc qui ne nécessitent pas de vote.

Est-ce qu'il y a des... Vous avez tous reçu les tableaux.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Apparemment pas.

Donc on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote... Non, pardon. Il n'y a pas de vote, je viens de le dire.

(Rires)

Un excès de zèle...

Donc Alain, les questions diverses.

IX) Questions diverses

Le Président.- Écoutez, nous n'avons pas reçu de questions diverses. Alors, à moins que vous ayez des interventions à ce stade, il me reste à vous remercier pour cet après-midi de débats qui a été riche.

Et puis donc on se retrouve pour un prochain conseil d'administration, le combien ?

Mme Manciaux.- *(Hors micro)* Le 31 mai.

Le Président.- Le 31 mai. Merci infiniment à tous.

-:~::~:~::~:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 04)

Le Président

Alain BONNIN

